

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 juin 1970.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan,*

Par M. Louis GROS,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, *président* ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu, *vice-présidents* ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu, *secrétaires* ; MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Roger Besson, Henri Caillavet, Jacques Carat, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, François Giacobbi, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jacques Habert, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Robert Liot, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Jacques Rastoin, Georges Rougeron, François Schleiter, Edgar Tailhades, Louis Thioleron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1184, 1257, 1203, 1231, 1236 et in-8° 253.

Sénat : 297 et 298 (1969-1970).

---

Plan.

## SOMMAIRE

---

	Page.
INTRODUCTION .....	5
I. — <i>L'exécution du V<sup>e</sup> Plan</i> .....	7
II. — <i>Le VI<sup>e</sup> Plan</i> .....	19
A. — Progrès politique : le développement de la concertation.....	19
B. — Progrès techniques.....	20
C. — Les finalités.....	21
D. — Fonctions collectives.....	23
1. Méthode de planification des fonctions publiques.....	23
2. Place des fonctions collectives dans le développement économique et social.....	25
E. — Analyse sectorielle .....	29
1. L'éducation .....	29
2. La recherche.....	37
3. Les activités culturelles, sportives et socio-éducatives.....	42
F. — Réflexions sur les options.....	46
CONCLUSION .....	53
AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.....	57

## Introduction.

Planification originale, « souple », « indicative », la planification française a été depuis vingt-cinq ans en constante évolution.

D'abord, au lendemain de la guerre, « Plan de modernisation et d'équipement », le Plan français se veut, depuis 1962, « Plan de développement économique et social », terme plus large qui implique la prise en compte de toute l'évolution de la société et non pas seulement de la croissance économique du pays.

Le plan est « la projection en termes économiques de l'évolution du pays au cours des cinq prochaines années » (p. 5), la « charte de notre développement économique et social » (p. 7). Le rapport sur les principales options ajoute : « Derrière les chiffres du Plan, c'est la France de demain qui se dessine dans ses dimensions, sa dignité, et sa conception de la société moderne » (p. 6).

Dès lors que le principe du Plan se hausse à ce niveau d'ambition, il est légitime de ne pas le juger sur ses seuls aspects économiques, d'après de seuls critères de « compétitivité », d'efficacité, de rentabilité.

C'est donc en raison même de la nature du Plan, tel qu'il est conçu par ses auteurs, en fonction de ce qu'il se propose d'être que votre Commission des Affaires culturelles peut légitimement s'en saisir, et cela non pas uniquement pour examiner les aspects sectoriels de sa compétence (Education, Recherche, Affaires culturelles, activités sportives et socio-éducatives), mais pour en rendre compte d'un point de vue global, pour voir quelle place est faite à la culture dans le développement de notre société tel que le conçoit le VI<sup>e</sup> Plan, et même, plus généralement encore, pour se prononcer sur le modèle d'évolution de la société qu'il propose à la Nation.

On pourrait ajouter que ce point de vue s'impose d'autant plus que, sans affirmer jamais, bien sûr, qu'un secteur soit sacrifié, en accumulant au contraire les déclarations de priorité, le Rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan ne consacre qu'un nombre de pages bien réduit aux

fonctions culturelles : quatre pages et demie à l'Éducation (p. 214 et suivantes), deux pages et demie à la Recherche (pp. 50, 151 à 153), deux pages et demie au total pour les activités culturelles, sportives et socio-éducatives (pp. 224 à 226) : en tout moins de dix pages sur plus de 250 que compte le Rapport, auxquelles s'ajoutent, il est vrai, quelques remarques éparses, dans l'introduction par exemple.

A la limite, on pourrait donc dire que c'est autant par ce qu'ils ne disent pas que par ce qu'ils disent, qu'il faut juger l'importance que les auteurs du Plan accordent à ces préoccupations, que c'est partout ailleurs que dans le chapitre ou le paragraphe qui leur est consacré et qui affirme nécessairement pour chaque secteur la priorité ou du moins l'importance qui lui est reconnue, qu'il faut chercher le degré réel de préoccupation des auteurs du Plan à son égard, que le lieu de cette recherche est plutôt ailleurs, dans les déclarations générales sur les desseins du VI<sup>e</sup> Plan, ses finalités, sur les fonctions collectives, et souvent entre les lignes.

C'est partout ailleurs aussi que dans ces affirmations de bonnes intentions consacrées à l'éducation, à l'action culturelle, etc., qu'il faut chercher les éléments qui permettront d'apprécier la volonté réelle de consentir les efforts nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

## I. — L'exécution du V<sup>e</sup> Plan en matière de développement culturel.

Au moment d'aborder le débat sur les options du VI<sup>e</sup> Plan, il semble nécessaire de rassembler tous les éléments dont on peut disposer pour juger des objectifs à fixer et des moyens à mettre en œuvre pour le développement économique et social du pays dans les cinq années à venir.

L'un de ces éléments, primordial, nous semble-t-il, sera l'examen des résultats obtenus au cours de la période quinquennale qui s'achève, correspondant aux années du V<sup>e</sup> Plan.

C'est, en effet, à partir d'un constat global de la situation culturelle de la France, en particulier par rapport aux objectifs qu'elle s'était tracés il y a cinq ans, que peuvent être appréciés les besoins existants et les problèmes qui se posent en ce domaine.

Mais aussi les indications que nous y trouverons devraient nous permettre d'apprécier, dans une certaine mesure, ce que le pays doit et peut attendre dans ces secteurs, fondamentaux pour l'avenir de notre société, du système français de planification et de la volonté politique des pouvoirs publics.

Lors de *l'élaboration du V<sup>e</sup> Plan*, l'ensemble des matières culturelles (Education, Recherche, Affaires culturelles proprement dites, activités sportives et socio-éducatives) avait été classé dans le domaine des *équipements collectifs*. Les auteurs du V<sup>e</sup> Plan reconnaissaient l'imprécision de cette notion, « l'idée centrale étant toutefois que la réalisation de ces investissements nécessite, sous une forme ou sous une autre, l'intervention et le concours financier des collectivités publiques ».

Le V<sup>e</sup> Plan conférait à ces secteurs, *de la façon la plus explicite, une priorité*, notamment sur la consommation privée : « cette nécessité est d'autant plus à souligner dans le cas de la France, que le rapport de la consommation privée au P. I. B. y a une valeur supérieure à la moyenne de la C. E. E. ».

Le V<sup>e</sup> Plan prévoyait donc une progression annuelle de la consommation privée de 3,5 % seulement par an, ce qui, tout de

même, rappelait-il, conduisait à un doublement du niveau de vie en vingt ans. Parmi les résultats que permettrait ce freinage était mentionné le développement des équipements de services collectifs : « l'objectif étant en ce domaine une croissance globale de 54 % ou 55 % des investissements réalisés *en cinq ans*, soit un taux de 10 % par an (sans le logement) ».

Qu'en est-il de la réalisation de ces objectifs ? Un élément d'appréciation a été fourni au Parlement sous forme d'un « bleu » publié en annexe au budget de 1970, et intitulé « Exécution du V<sup>e</sup> Plan ». Voici, à partir de ce document les remarques qu'on peut faire sur la réalisation du V<sup>e</sup> Plan en matière d'équipement scolaire, universitaire et sportif, d'équipement culturel, de recherche scientifique et technique.

1. — Les chiffres globaux sont *apparemment satisfaisants*, ou peu s'en faut. La réalisation financière atteint :

— équipement scolaire et universitaire.....	92 %
— équipement sportif.....	88,4 %
— équipement culturel.....	100,5 %
— recherche .....	96,9 %

mais il faut tenir compte de l'évolution des prix, donc comparer aux objectifs les réalisations ramenées en *francs constants* (francs 1965) :

— équipement scolaire et universitaire.....	77,2 %
— équipement sportif.....	79,6 %
— équipement culturel.....	86,8 %
— recherche .....	71,3 %

2. — De plus, il ne faut pas oublier *ce que représentaient ces objectifs*.

Ils ont pu paraître relativement élevés au moment de l'élaboration du V<sup>e</sup> Plan.

Par exemple, le pourcentage d'accroissement prévu des dépenses d'équipement scolaire, universitaire et sportif était de 8,4 % par an alors que le Plan tablait sur une croissance de 5 % seulement par an de la *production intérieure brute*.

En fait, le pourcentage moyen annuel de croissance pour l'ensemble des équipements collectifs (sans le logement) était fixé à

10 %, sensiblement plus élevé pour les équipements routiers (+ 12 % par an) ou pour les équipements urbains (+ 14 % par an).

D'autre part, ces objectifs avaient été *fixés nettement en retrait des évaluations des besoins* tels qu'ils ressortaient des travaux des commissions du V<sup>e</sup> Plan.

*Exemple.* — Pour l'équipement scolaire, universitaire et sportif, l'évaluation par la Commission compétente était la suivante (dépenses de l'Etat et des collectivités locales) :

1° Besoins satisfaits convenablement .....	43	milliards de francs.
2° Besoins moins bien satisfaits...	40,4	— —
3° Besoins encore moins bien satisfaits .....	35,5	— —
4° Besoins insuffisamment satisfaits .....	32,8	— —

L'objectif finalement retenu par le Commissariat général du Plan a été de : 25,5 milliards de francs (dont 20,5 milliards de francs à la charge de l'Etat).

De même, pour l'équipement culturel, l'ensemble des besoins recensés par la Commission représentait 2.690 millions, toutes sources de financement réunies. Or, faute d'avoir été considéré comme devant faire l'objet d'une priorité particulière, l'équipement culturel s'est vu reconnaître un indice de croissance un peu inférieur au taux moyen de l'ensemble des équipements collectifs ; cette circonstance s'aggrave du fait que les dotations originelles du ministère, récemment constitué, se trouvaient à un niveau faible ; ainsi, c'est finalement à 1.800 millions de francs seulement, toutes sources de financement réunies, qu'a été arrêtée l'enveloppe affectée au développement culturel au cours du V<sup>e</sup> Plan.

Qu'on se rappelle les conclusions de la Commission de l'équipement culturel, après la fixation de ce chiffre :

« Il va sans dire qu'une enveloppe de 1.800.000.000 de francs prive pour une grande part de toute résonance utile les observations de la commission relatives à la nécessité d'une politique d'ensemble du développement culturel. Comment une telle politique

pourrait-elle être sérieusement engagée alors que le Ministère des Affaires culturelles ne disposera encore pendant cinq ans, et seulement dans les domaines qui lui sont propres, que de moyens limités et sans commune mesure avec les véritables problèmes que pose à la culture l'évolution économique et sociale. »

C'est dire que loin de manifester une ambition déraisonnable, ces objectifs constituaient souvent un *plancher extrême* correspondant à la satisfaction des seuls besoins prioritaires. Il est bon de le rappeler à une époque où l'on entend trop complaisamment évoqués les « sacrifices » consentis en certains domaines, comme celui de l'éducation, complaisance à laquelle n'échappe pas, faut-il le dire, le Rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

*Les différents secteurs du développement culturel :*

### 1. — *L'éducation.*

Si l'on examine le taux de réalisation des objectifs du V<sup>e</sup> Plan aux différents niveaux ou ordres d'enseignement, on constate une certaine inégalité selon les secteurs :

— *enseignement préscolaire* : pour les effectifs scolarisés, les effectifs des personnels, les constructions, le niveau est satisfaisant. Deux réserves cependant : le taux de scolarisation à 5 ans est de 99 %, mais pour 8 % seulement dans l'enseignement élémentaire (91 % dans l'enseignement préscolaire), quand le V<sup>e</sup> Plan prévoyait un pourcentage de 16 % des enfants de 5 ans scolarisés dans l'enseignement élémentaire. D'autre part, pour l'enseignement préscolaire public, on a assisté en 1969-1970 à une dégradation du taux d'encadrement, le nombre moyen d'élèves par maître étant passé de 39,9 en 1968-1969 à 43,3 en 1969-1970 ;

— *enseignement élémentaire* : les effectifs scolarisés sont proches des prévisions. On remarque une avance en ce qui concerne les effectifs de personnels, le nombre prévu pour la rentrée 1972 étant dépassé dès la rentrée 1968-1969.

Les constructions connaissent, elles, un léger retard, malgré notamment l'effort propre des collectivités locales ;

— *enseignement secondaire, premier cycle* : si le nombre des effectifs scolarisés est peu inférieur aux prévisions, le problème est surtout celui de la répartition des effectifs, en particulier entre les différents types d'établissements.



La généralisation des C.E.S. au niveau du premier cycle est encore loin d'être atteinte, malgré les progrès enregistrés : en 1969-1970, 47 % des élèves de ce cycle, au lieu de 40 % en 1968-1969, sont scolarisés dans ce type d'établissements, tandis que, corrélativement, les effectifs des premiers cycles de lycées, et ceux des C.E.G. décroissent dans des proportions sensiblement identiques ; la poursuite de cette unification devra être l'un des principaux objectifs du VI<sup>e</sup> Plan, et exigera un très important effort de construction.

	1968-1969		1969-1970
Lycées .....	538.200 soit 28,2 %	526.100 soit 24,8 %	
C. E. S. ....	757.400 soit 39,6 %	994.300 soit 46,9 %	
C. E. G. ....	615.400 soit 32,2 %	598.800 soit 28,3 %	

Par ailleurs, un retard très grave subsiste en ce qui concerne la mise en œuvre effective de la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, prévue en 1959 et entrée en principe en application en 1968. Le taux de scolarisation de l'ensemble des modes normaux de scolarisation (autres que le premier cycle inclus) atteint seulement 75 % environ. Il n'est donc pas certain que puisse être atteint l'objectif du V<sup>e</sup> Plan qui fixait à 1972 la réalisation de cet objectif. L'évolution des effectifs de personnels est satisfaisante. Quant aux constructions, si l'exécution physique semble satisfaisante (854.000 places créées contre 840.000 prévues), il faut tenir compte d'autres critères comme la réduction du coût de la construction par élève, obtenue par un recours généralisé aux procédés de construction industrialisés ; on observe d'ailleurs que la réalisation financière n'atteint que 84 % en francs courants et 76,2 % en francs constants.

— *enseignement secondaire, second cycle* : si le montant global des effectifs est à peu près conforme aux prévisions du V<sup>e</sup> Plan, le problème est là encore dans la répartition, et d'abord entre les divers modes de scolarisation :

<i>Prévisions du Plan :</i>		1968-1969	1969-1970
Deuxième cycle court.....	460.000	482.000	489.000
Deuxième cycle long.....	667.000	580.000	626.000

D'autre part, dans le deuxième cycle long, le problème principal est celui de la répartition entre les différentes spécialités ; on assiste à une augmentation du nombre des baccalauréats

« littéraires et tertiaires » et à une diminution des baccalauréats de sciences exactes, évolution qui va exactement à l'encontre des prévisions du V<sup>e</sup> Plan. La situation, loin de s'améliorer, n'a fait que se dégrader au cours des dix dernières années.

La répartition entre les baccalauréats de l'enseignement général est la suivante :

Littéraires et tertiaires :	1959	1969
Philo lettres A et économique social B....	45 %	54 %
Sciences de la nature :		
Mathématiques et sciences de la nature D et sciences agronomiques et techniques D'.	25 %	26 %
Sciences exactes :		
Mathématiques et sciences physiques et mathématiques et technique E.....	30 %	20 %

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle risque d'entraîner pour les années à venir une détérioration de la situation de l'enseignement supérieur. Pour reprendre quelques chiffres, il y a eu, en 1969, 58.000 bacheliers de « philosophie » contre 19.000 seulement dans la section « mathématiques » et 31.000 dans la section « sciences expérimentales ». Si l'on considère les *candidats* au baccalauréat on s'aperçoit que pour la section « mathématiques », ils étaient en 1966, première année du V<sup>e</sup> Plan, 45.000 et n'étaient plus en 1969 que 28.000 !

Quant aux effectifs de personnel, leur croissance rapide mérite d'être signalée, les taux d'encadrement évoluant dans un sens très favorable.

L'exécution physique (nombre de places créées) et financière (montant des crédits) traduit l'effort qui a été accompli en faveur du second cycle court et long : le V<sup>e</sup> Plan est réalisé ou même dépassé selon les secteurs.

— *enseignement supérieur* : la situation est peu satisfaisante.

*L'évolution de la répartition des effectifs est inquiétante, allant exactement à l'encontre des prévisions du V<sup>e</sup> Plan, puisque les chiffres de réalisation excèdent de plus de moitié les prévisions en Médecine et largement en Lettres, mais leur sont inférieures d'un tiers en Sciences et de deux tiers pour les I. U. T.*

Répartition des effectifs.

	1964-1965	1968-1969	PREVISIONS V° Plan 1969 (1).
Droit et sciences économiques..	74.300	126.700	100.000
Sciences .....	101.600	123.400	185.000
Lettres .....	123.000	196.100	170.000
Médecine .....	56.400	98.400	Moins de 60.000
Pharmacie .....	12.400	20.500	Moins de 20.000
I. U. T. ....	0	11.900	Environ 35.000
Centres pluridisciplinaires .....	0	10.200	0
	367.700	587.200	

(1) Lues sur une courbe graphique.

Il est également improbable que les écoles d'ingénieurs atteignent l'effectif prévu (17.000 actuellement, 27.900 prévus en 1972-1973).

Les pourcentages constatés sont les suivants :

	1958-1959	1964-1965	1968-1969
Droit et lettres.....	43 %	55 %	56 %
Sciences .....	33 %	28 %	22 %
Médecine .....	21 %	17 %	20 %

En ce qui concerne les I.U.T., on constate que sur 51.000 places effectivement disponibles, il y a moins de 18.000 étudiants à la rentrée 1969-1970. En outre, la proportion des diplômés d'I.U.T. poursuivant leurs études au-delà, généralement en second cycle supérieur, est plus forte que celle envisagée lors de la création de ces établissements.

L'évolution tendancielle exclut que l'on approche, même de loin, les prévisions extrêmement volontaristes du V° Plan (167.000 étudiants à la rentrée 1972-1973).

Quant à la réalisation financière des objectifs du Plan pour l'enseignement supérieur, elle serait à la fin de 1970, à s'en tenir aux chiffres budgétaires bruts, de 89,50 %. Mais si l'on tient compte de l'érosion monétaire en ramenant les chiffres qui expriment l'exécution du V° Plan à la valeur du franc 1965, le pourcentage ne sera plus que de 74 %.

Quant à l'appréciation en termes de « réalisations physiques », elle demeure fort aléatoire. Mais on dispose des ordres de grandeur suivants :

**Exécution physique du V<sup>e</sup> Plan.**

(Années 1966 à 1970 incluses.)

	OBJECTIFS PLAN	CAPACITE réelle créée ou à créer.	POURCENTAGE d'exécution.
Droit et lettres.....	375.290 m <sup>2</sup>	312.250	83,06
Sciences .....	697.300	609.000	87,34
Médecine-pharmacie .....	481.970	269.000	55,81
Grandes écoles (écoles d'ingénieurs) .....	269.500	151.000	60,52
Notamment I. U. T. secondaires .....	43.200	31.200	73,22
I. U. T. tertiaires.....	45.000	26.400	58,66
Bibliothèques .....	257.350	135.275	52,56
<b>Œuvres universitaires :</b>			
Chambres .....	58.500 places	22.660	38,73
Restaurants .....	53.200	29.888	56,18

La situation, on le voit, est particulièrement critique dans certains secteurs, comme celui de la médecine ou les œuvres universitaires, où le pourcentage d'exécution n'atteint pas ou dépasse à peine 50 % (et il faut toujours garder présent à l'esprit le fait que les objectifs fixés par le Gouvernement se situaient très au-dessous des besoins évalués par la Commission de l'Education). Pour les bourses, on assiste à une stagnation. Si le chiffre théorique global des bourses (158.000 prévues pour 1970 au taux moyen de 3.100 F) a augmenté, la proportion des boursiers parmi les étudiants reste depuis 1966-1967 aux alentours de 20 %.

Quant à un autre problème de l'enseignement supérieur, celui de la démocratisation, l'évolution actuelle doit être clairement perçue ; si on a pu parler de « massification » en considérant l'augmentation très rapide des effectifs étudiants, force est de reconnaître qu'elle ne s'est pas toujours faite au profit des catégories socio-professionnelles culturellement défavorisées. Aujourd'hui encore 10 % des étudiants sont issus d'une catégorie (ouvriers) qui représente plus du tiers de la nation active ; un tiers d'une catégorie (professions libérales et cadres supérieurs) qui constitue moins de 5 % de la population active.

Certes, ce n'est pas dans le cadre d'un seul plan que l'évolution pourrait s'achever, mais il est important de rappeler à la fin de la période d'exécution du V<sup>e</sup> Plan que l'accès massif des jeunes à l'enseignement supérieur, l'augmentation sans précédent des effectifs universitaires, n'a pas toujours servi les objectifs de démocratisation que prétend se fixer notre société.

Ainsi, au total, pour l'ensemble des secteurs d'enseignement, une trop grande satisfaction ne serait peut-être pas tout à fait de mise. Sur plusieurs points, il faut combler des lacunes importantes.

## 2. — RECHERCHE

Nous n'insisterons que sur un point, caractéristique nous semble-t-il. L'objectif principal du V<sup>e</sup> Plan était de parvenir en 1970 à un montant de dépenses globales de recherche et développement pour l'ensemble du pays, toutes sources de financement réunies, égal à 2,5 % du P.N.B. contre 1,7 % en 1963. Cela devait se faire à partir de la base 1965 évaluée à 2 %. L'évolution a été telle, compte tenu notamment de deux budgets très sévères, en « coupes sombres » pour 1969 et 1970, que cet objectif ne sera pas atteint : le taux de l'effort global de recherche et de développement qui atteignait 2,10 % en 1965, année terminale du IV<sup>e</sup> Plan, était de 2,17 % en 1966, première année du V<sup>e</sup> Plan, 2,30 % en 1967, 2,37 % en 1968. Pour 1969, si l'on observe encore une progression absolue des dépenses, le pourcentage de la recherche dans le P.N.B. connaît pour la première fois une régression (2,28 %). Pour 1970, il est vraisemblable que le niveau atteint sera de 2,20 % au plus.

On peut s'étonner de ce retard, compte tenu du fait que l'objectif de croissance de la production, dont dépendent bien sûr les possibilités d'effort en faveur de la recherche, prévu pour le V<sup>e</sup> Plan a été atteint (5 % en moyenne par an, ou 5,7 % selon les nouvelles bases de la comptabilité nationale).

On peut se demander à qui la responsabilité doit en être attribuée.

La réponse est assez claire, au dire même du Gouvernement.

Le financement privé de la recherche pour les années 1969 et 1970 n'est pas encore connu ; sa croissance s'est poursuivie normalement jusqu'en 1968, mais s'est probablement ralentie ensuite ; la part de ce financement n'étant que d'environ 30 % de l'ensemble des dépenses nationales de recherche et développement, c'est essentiellement le ralentissement de l'effort de l'Etat qui peut expliquer que les prévisions d'ensemble du V<sup>e</sup> Plan ne soient pas réalisées. « La conjoncture budgétaire des deux dernières années », déclare le Ministère du Développement industriel et scientifique, « s'est en effet traduite par une diminution en valeur réelle des crédits publics affectés à la recherche et au développement ».

On ne s'étonne pas dès lors, de trouver dans certains secteurs ou disciplines des pourcentages d'exécution très insuffisants (cf. Avis de la commission sur le budget 1970) ; par exemple en ce qui concerne les sciences humaines : 42,9 % de réalisation à la fin de 1970, résultat d'autant plus accablant que l'objectif fixé était extrêmement faible (120 millions de francs sur cinq ans pour l'ensemble des sciences humaines, contre 150 millions, par exemple, pour la seule océanographie).

### 3. — AFFAIRES CULTURELLES

La réalisation des objectifs du V<sup>e</sup> Plan en matière d'équipement culturel proprement dit s'élève à 88 % environ, soit 1.592 millions de francs pour les dépenses de l'Etat et des collectivités locales contre un objectif de 1.800 millions de francs pour les 5 années du Plan.

Pour l'Etat seul, en incluant les crédits bloqués en 1969 et les crédits optionnels de 1970, on parvient à un chiffre optimal de 1.194 millions de francs d'autorisations de programme sur les 5 années du Plan, soit 88,3 % ; l'objectif était de 1.352 millions de francs. Le chiffre minimal correspondant (non compris fonds d'action conjoncturelle et crédits optionnels) est de 1.004 millions de francs, soit 74,2 %.

Une analyse à francs constants ferait apparaître des pourcentages de réalisation moins élevés.

Le tableau suivant montrera les principales lacunes :

**Affaires culturelles.**

**Secteur programmé.**

RUBRIQUES	OBJECTIFS	TOTAL	REALISA- TION	TOTAL	REALISA- TION
	V <sup>e</sup> Plan.	1966-1970.	au 31 décem- bre 1970 sans crédits bloqués et crédits optionnels.	général avec crédits optionnels de 1970.	au 31 décem- bre 1970 avec les crédits optionnels de 1970.
	(En millions de francs.)		(En pour- centage.)	(En millions de francs.)	(En pour- centage.)
<b>Protection :</b>					
— Monuments historiques et Palais natio- naux .....	524	507	96,8	517	98,8
— Inventaire général .....	3	0,75	25,1	0,77	25,7
— Fouilles .....	25	18,2	73,0	18,6	74,5
— Bâtiments civils .....	90	53,3	59,3	54,4	60,5
— Archives .....	36	24,6	68,6	25,1	69,1
<b>Total Protection .....</b>	<b>678</b>	<b>604,2</b>	<b>89,1</b>	<b>616,7</b>	<b>91,0</b>
<b>Formation .....</b>	<b>240</b>	<b>176,3</b>	<b>73,5</b>	<b>182,1</b>	<b>75,9</b>
<b>Création .....</b>	<b>27</b>	<b>16,6</b>	<b>61,8</b>	<b>16,9</b>	<b>62,9</b>
<b>Diffusion :</b>					
— Musées et Grand Palais .....	154	151	98,1	153,1	99,5
— Cinéma .....	14	7,6	54,9	7,8	55,7
— Théâtre et action culturelle .....	205	159	78,0	162,7	79,4
<b>Total Diffusion .....</b>	<b>373</b>	<b>318,7</b>	<b>85,5</b>	<b>323,7</b>	<b>86,8</b>
<b>Divers .....</b>	<b>34</b>	<b>53,4</b>	<b>157,3</b>	<b>54,7</b>	<b>161,1</b>
<b>Total secteur programmé .....</b>	<b>1.352</b>	<b>1.169,5</b>	<b>86,5</b>	<b>* 1.194</b>	<b>88,3</b>

\* Cf. Rapport de la Commission des Affaires culturelles sur le VI<sup>e</sup> Plan.

Intéressante aussi l'évolution du budget du Ministère des Affaires culturelles, évolution toute empreinte de stagnation : il représentait en 1960, 0,38 % du budget de l'Etat ; au cours du V<sup>e</sup> Plan, ce pourcentage a été de :

- 0,35 % en 1966, soit 361 millions de francs.
- 0,40 % en 1967, soit 460 millions de francs.
- 0,43 % en 1968, soit 542 millions de francs.
- 0,42 % en 1969, soit 610 millions de francs.
- 0,38 % en 1970, soit 587 millions de francs.

Qu'on compare cet effort de l'Etat en matière de développement culturel et celui des « relais culturels » tels que les collectivités locales : de 1963 à 1966, les dépenses culturelles des communes ont doublé, passant de 9,20 F à 17,60 F par habitant ; les 5.000 comités d'entreprises existant en France ont en 1968 consacré 34 millions de francs à l'action culturelle, soit 20 % de leurs ressources.

Le rapprochement est, nous semble-t-il, éclairant.



## II. — LE VI<sup>e</sup> Plan.

Il est nécessaire, pour apprécier la portée des options en matière culturelle, de rappeler rapidement certains traits spécifiques du VI<sup>e</sup> Plan qui, même s'ils se situent dans les déclarations de principe et dans la définition du rôle et de la nature du Plan, ne doivent pas être négligés lorsqu'on en étudie un aspect ; ces principes généraux, en effet, permettent de mieux apprécier la valeur des déclarations faites ensuite, à mesure que sont passés en revue les différents secteurs d'intervention de l'Etat.

A ce propos, la première affirmation est que le VI<sup>e</sup> Plan se veut « en progrès » par rapport aux Plans précédents.

### A. — PROGRÈS POLITIQUE : LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONCERTATION

La formule déjà adoptée lors des travaux d'élaboration du V<sup>e</sup> Plan a été reprise, qui fait se succéder à un an d'intervalle deux débats parlementaires, le premier sur les options, le second sur le Plan lui-même. Certes, cette procédure apporte un progrès. Il est souhaitable, en effet, d'associer de plus en plus l'opinion à la détermination et à l'exécution des objectifs du développement. En ce sens, l'élaboration du Plan constitue le moment privilégié d'une réflexion sur les choix fondamentaux de notre société et toute concertation sur ce sujet avec ceux qui, en définitive, bénéficieront ou pâtiront des décisions prises, constitue un progrès de la démocratie, la politique cessant alors d'être, selon le mot célèbre, « l'art d'empêcher les gens de s'occuper de ce qui les regarde ».

Mais une réelle concertation suppose que l'opinion puisse *choisir* le modèle du développement économique et social.

On peut regretter à ce propos que le débat sur le Plan ne coïncide pas avec une période de choix politique, c'est-à-dire d'élection. Ne serait-il pas souhaitable en effet de voir abordés lors des débats électoraux ces problèmes qui sont fondamentaux dans la mesure où ils tracent le dessin futur ou immédiat de notre société ?

Mais du moins, la participation de l'ensemble de la Nation exige qu'il y ait un véritable débat politique. Or, puisqu'il n'existe aujourd'hui qu'un débat parlementaire, on peut regretter que ce débat soit aussi *court* (quatre jours à l'Assemblée Nationale, deux jours au Sénat).

Sera-t-il fructueux ? Tout le sens de ce débat dépendra des suites qui lui seront données.

## B. — PROGRÈS TECHNIQUES

Le VI<sup>e</sup> Plan se veut également un progrès technique, au niveau des méthodes mêmes de planification : il sera « mieux explicité, plus sélectif et plus souple ».

On peut juger ambiguë cette conception d'un plan souple, « conditionnel » où dominera le souci de « réalisme » (p. 17) « allégé de précisions ou de détails illusoire qui, loin de le renforcer, affaiblissent sa crédibilité et entretiennent la confusion sur la possibilité effective de fixer l'avenir cinq ans à l'avance » (p. 7). On observe, semble-t-il, malgré les déclarations « d'attachement à la planification pluri-annuelle » (p. 7) un sentiment de scepticisme chez les rédacteurs du rapport sur les options. Mais, au fait, est-ce bien un scepticisme sincère ? N'est-ce pas quelque alibi à une volonté de se confier à un libéralisme dont l'idée est antinomique de celle du Plan et prend prétexte des évolutions conjoncturelles pour se refuser à prévoir.

« Pour guider utilement l'action, le Plan doit demeurer aussi proche que possible du réel. Pour être efficiente et cohérente, la planification doit donc revêtir un certain caractère conditionnel » (p. 7).

En outre, selon les auteurs du Plan, l'importance est moins dans l'indication chiffrée des résultats escomptés que dans l'énoncé des politiques économiques et sociales à mettre en œuvre. Cette conception est, là encore, ambiguë. D'une part, on y voit la saine volonté de lier *objectifs* et *moyens*, en affirmant la nécessité de prévoir les politiques aptes à réaliser les objectifs ; d'autre part, et ce serait là une quasi-disparition de la notion de Plan, cette politique aux objectifs non chiffrés ne risque-t-elle pas de devenir, à la limite, une simple déclaration de bonnes intentions, dépouillée d'une grande partie de sa valeur par le refus de fixer les objectifs à atteindre ?

Les besoins eux-mêmes ne sont plus définis, alors même que dans certains cas comme ceux de l'Éducation nationale, ils s'apprécient avec quelque rigueur par la seule analyse des statistiques démographiques.

En outre, dans tous les domaines d'ordre culturel qui nous occupent, l'évaluation des besoins ne peut pas dépendre de la conjoncture, mais il ne peut pas non plus se définir hors de la relation de l'État à l'individu et aux groupes, c'est-à-dire hors d'une politique claire qui avoue ses fins et ses moyens.

### C. — LES FINALITÉS

Quant aux finalités proposées pour la période du VI<sup>e</sup> Plan, les postulats en sont d'abord d'autonomie (« assurer à la France la maîtrise de son destin ») et de solidarité (entendue d'un point de vue assez étroitement national). S'y ajoute la volonté de progrès nouveaux vers le mieux-être individuel et collectif, en vue, non seulement d'augmenter le niveau de vie, mais encore, autant qu'il se peut, d'améliorer la qualité de la vie. Cette dernière préoccupation, qui est nôtre et qui donnerait un sens acceptable à la notion d'amélioration des conditions d'existence, ne se retrouve malheureusement pas autant qu'il le faudrait dans le corps du rapport.

Enfin et surtout, le VI<sup>e</sup> Plan insiste sur « la nécessité d'une croissance axée sur une industrie compétitive ». A ce propos, les auteurs du rapport sur les options semblent douter eux-mêmes qu'il puisse y avoir là un véritable objectif, une vraie finalité à proposer à l'ensemble du pays ; aussi insistent-ils sur le fait qu'il s'agit plutôt du moyen apte à réaliser des fins plus hautes : ce « mot d'ordre d'industrialisation » (p. 11) est, disent-ils, « l'une des conditions essentielles de notre croissance économique » et, (par là) « la condition d'un accroissement rapide de la sécurité et du bien-être » (p. 11).

En outre, deux autres objectifs sont proposés, d'un autre ordre : *solidarité, amélioration des conditions d'existence.*

Mais le leitmotiv d'une industrie compétitive est si insistant, obnubilant, qu'on peut s'interroger sur l'importance accordée aux deux autres objectifs.

Ainsi, cette phrase : « L'industrialisation, si elle doit être le moyen privilégié du développement pendant le VI<sup>e</sup> Plan, ne doit pas s'entendre seulement comme le développement du secteur proprement industriel de notre économie. Il n'est pas moins important que l'exigence d'efficacité à laquelle ne peuvent se dérober les activités directement exposées à la concurrence étrangère s'étende en profondeur à celles qui ne le sont pas ou qui le sont moins... Ceci vaut pour les administrations... L'efficacité avec laquelle (elles) s'acquittent de leurs fonctions, en vue d'utiliser chaque franc à elles confié, sera déterminante pour la qualité et le rythme du développement pendant les cinq prochaines années. »

Ce souci d'« efficacité », de rentabilité peut paraître en effet légitime et l'introduction de la méthode de rationalisation des choix budgétaires (R. C. B.) destinée à remettre en cause des dépenses traditionnelles, méthode dont on sent ici l'influence, est sans nul doute susceptible d'engendrer des économies et de libérer des crédits affectables ensuite à d'autres fonctions plus nécessaires.

Mais ce souci constant de *rentabilité* et d'*efficacité* ne risque-t-il pas, à la fin, d'aller à l'encontre d'une solidarité réelle en face des problèmes éducatifs et de l'amélioration de la qualité de la vie, c'est-à-dire des conditions psycho-sociologiques d'existence ?

Le seul critère de la rentabilité des opérations sera-t-il propre à assurer la protection de l'espace contre les nuisances, la création d'un développement urbain harmonieux, l'édification d'un système d'enseignement adapté aux besoins de chaque enfant pour lui garantir l'égalité des chances tout en lui dispensant un enseignement de qualité ?

Le seul emploi de l'expression de « ponction » financière utilisée pour désigner des dépenses qui, d'une part, sont des investissements indispensables pour le développement de l'homme, facteur essentiel de la croissance, et correspondent, d'autre part, à des comportements, à des actes étroitement liés aux raisons fondamentales de vivre, ne peut que nous laisser perplexes sur les intentions profondes et sur la représentation de la vie qu'elles impliquent.

C'est tout le problème des *fonctions collectives* qui semblent avoir trouvé difficilement leur place dans un Plan dominé par le souci de l'« organisation économique la plus rationnelle », qui

professe vigoureusement les vertus irremplaçables de la concurrence, et fait fondamentalement confiance aux mécanismes du marché qui, « seul, (...) assure une gestion décentralisée des ressources ».

Les différentes activités de culture au sens large du terme (Education, Recherche, Activités culturelles, sportives et socio-éducatives) ayant été précisément situées dans le rapport comme « fonctions collectives », il est primordial de voir à présent quelle place leur sera faite à ce titre, avant de passer à l'examen particulier des différents secteurs considérés.

#### D. — FONCTIONS COLLECTIVES

L'un des progrès du VI<sup>e</sup> Plan selon les auteurs du rapport, consiste à substituer à la notion d'équipements collectifs celle de fonctions collectives.

##### 1. *Méthode de planification des fonctions collectives.*

Cette innovation semble bien comporter en effet un progrès ; la compétence des commissions du VI<sup>e</sup> Plan a été accrue. Elles ont été invitées à « faire porter leur réflexion sur l'ensemble des éléments — orientations à long terme, objectifs, moyens de toute nature — des politiques à mener dans le secteur qui relève de leur compétence et non seulement sur les dépenses d'équipement qui ne sont que des moyens parmi d'autres » (p. 208). Mais cette extension de la compétence des commissions s'accompagne d'une notable réserve : la planification des fonctions collectives sera « plus sélective » et elle sera « conditionnelle » comme le reste du Plan (p. 208).

Le respect de l'objectif global d'investissements collectifs (8,5 à 10 % de croissance annuelle) sera subordonné à la réalisation du taux de croissance de l'économie ; la répartition entre les différents secteurs pourrait être, selon les auteurs du Plan, « affectée par une modification des appréciations faites lors de l'élaboration du Plan sur l'ordre des urgences, la pression des besoins, le coût des actions à mener ».

A cet égard, un des inconvénients majeurs du groupement sous la notion de *fonctions collectives* d'activités hétérogènes et qui se situent à des moments très différents du processus de la croissance, ne laisse pas d'avoir des inconvénients majeurs.

Nous pourrions en effet être amenés, d'une façon fallacieuse, à des oppositions et des choix qui ne correspondent à rien dans la nature des choses, à opposer par exemple la construction d'un hôpital à celle d'un I. U. T. On ne « choisit » pas entre deux opérations d'ordre si totalement différent.

En se plaçant ainsi dans l'hypothèse de l'impermanence des choses et des choix, les auteurs du Plan prennent leur parti d'une très grande souplesse, qu'ils soulignent avec une netteté presque déconcertante.

« Enfin l'affectation par l'Etat des ressources budgétaires nécessaires à la réalisation de cet objectif ne peut être garantie, car ces ressources sont sujettes aux aléas de la conjoncture économique et financière. »

C'est proclamer ce qu'on a appelé la *déconnexion* du Plan et du budget. Mais où, sinon dans le budget annuel, le Plan quinquennal pourrait-il trouver les moyens de sa réalisation ?

N'est-ce pas là le centre du débat sur le Plan que le degré de volonté qu'il représente et tout spécialement pour ce qui concerne la culture où, comme nous l'avons déjà dit, l'Etat ne peut éluder ses responsabilités pour la définition des besoins et des moyens matériels d'y répondre.

D'ailleurs, tout en célébrant cette nouvelle « souplesse » dont bénéficiera le VI<sup>e</sup> Plan, les auteurs du rapport, semble-t-il, gardent la nostalgie d'une époque héroïque, peut-être dépassée aujourd'hui, où le Plan pouvait et voulait être tout autre chose, une tentative de rationalisation de la société, un effort d'organisation du devenir en vue de sauver cela même qu'une évolution incohérente pourrait compromettre, c'est-à-dire la dignité humaine.

C'est ce qu'on trouve affirmé assez explicitement par les auteurs mêmes du rapport sur les options : « Dans ce domaine (les grands services publics et le logement), l'effet des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Plans a été centré sur les équipements collectifs. Tandis que l'essor de la consommation des ménages représentait la part faite à la satisfaction des besoins individuels par les mécanismes du marché, celui des équi-

pements collectifs a exprimé la volonté d'assurer prioritairement le développement de l'homme lui-même et l'amélioration de son cadre de vie. Il en est ainsi venu à signifier, par excellence, la part de la volonté dans l'élaboration du Plan » (p. 30).

Et l'on trouve en un passage du rapport (p. 207), inattendue, la plus éclatante justification de la nécessité d'un plan ferme pour assurer la réalisation des objectifs en matière de fonctions collectives : « Dans la satisfaction de ces exigences de choix et d'efficacité, la planification doit jouer un rôle éminent. Activités hors marché, les fonctions collectives ne peuvent trouver que dans la volonté nationale, l'énoncé de leurs objectifs à moyen et long terme ; le Plan est pour elles un instrument indispensable d'orientation et de régulation. »

On n'aurait su mieux dire combien il était primordial pour l'avenir de notre société d'assurer le développement des fonctions collectives d'une façon volontaire et par une politique très affirmée, seul moyen de parvenir à une société qui ne sera pas seulement de marché et de consommation, et tout particulièrement parmi ces fonctions collectives aux fonctions culturelles qui visent à améliorer non seulement le niveau de vie des Français, mais aussi la qualité de leur vie. L'Etat abdique à partir du moment où il laisse au marché le soin de satisfaire les exigences culturelles fondamentales de l'homme.

## *2. Place des fonctions collectives dans le développement économique et social.*

Quant à la place qui est faite aux fonctions collectives, dans le développement économique et social pour les cinq prochaines années, le moins qu'on puisse dire est qu'elle est toute en nuances :

« L'importance donnée aux fonctions collectives ne se démentira pas dans le VI<sup>e</sup> Plan... » ; toutefois... « les contraintes économiques et financières imposent des choix rigoureux à l'Etat et aux collectivités locales responsables d'une grande partie des dépenses collectives... » (p. 207).

Il semble clair que dans un ensemble qui se veut cohérent tel que le rapport sur les options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, la place assignée aux fonctions collectives ne pouvait

venir que du rôle qui leur serait reconnu, celui-ci devant normalement apparaître dans les définitions qui seraient données de cette notion floue.

Or, si une définition des fonctions collectives est, en effet, fournie (« Activités qui, dans leur totalité ou dans une large mesure, sont assurées par les collectivités publiques en dehors du marché » [p. 207]), elle n'apparaît guère satisfaisante.

En fait, une autre conception, plus ou moins implicite cette fois, apparaît dans divers passages où il est fait allusion à l'une ou l'autre de ces fonctions.

Un point paraît certain ; sous ce vocable sont regroupées des fonctions de natures très diverses : éducation et formation, santé publique, activités socio-culturelles, recherche, développement urbain et rural, protection du milieu naturel, communications.

Aussi les auteurs du Rapport sont-ils amenés à les regrouper selon les passages, en vertu de tel ou tel critère. Leur dessein paraît être un moment de les classer selon leur référence à l'un des trois grands objectifs du VI<sup>e</sup> Plan : économie compétitive, solidarité, amélioration des conditions d'existence ; cette distinction peut conduire à certains paradoxes, l'objectif de solidarité, par exemple, regroupant éducation et santé, et l'objectif d'amélioration des conditions d'existence se réduisant au développement urbain et à l'aménagement rural !

En fait, le critère dominant semble bien être celui de la référence à la croissance et plus particulièrement à l'industrialisation, les diverses fonctions collectives souffrant d'une suspicion de plus en plus grande à mesure qu'elles s'éloignent des rives bénies de la rentabilité économique immédiate et au contraire semblant mériter presque toutes les faveurs dès qu'elles « pourvoient aux facteurs de production ».

Au total, au fil des pages, en dépit de la bonne volonté des auteurs, semble se dessiner un schéma des différentes fonctions collectives en fonction du seul critère de la croissance économique de la plus immédiatement productive à la moins « rentable ». Voici dans quel ordre elles se situent dans le domaine culturel : en tête vient la recherche, considérée comme un élément de l'« environnement de l'appareil productif », d'autant plus proche de la croissance économique qu'on insiste sur ses applications industrielles, mais tout en précisant que la recherche fondamentale, qui les sous-tend, ne doit pas être négligée.



Puis vient l'éducation, avec sa double fonction individuelle et sociale, considérée comme productive quand on l'envisage, le temps d'un paragraphe, sous l'angle de la formation professionnelle, rejetée en revanche vers une productivité « à long terme » dans les autres cas. Votre commission se réjouit de retrouver, derrière cette double conception de l'éducation, une juste vue de la complexité de son rôle.

Enfin, un seul paragraphe regroupe les activités culturelles, sportives et socio-éducatives, auxquelles n'a été reconnu aucun rôle dans la croissance économique, et par là aucune importance décisive dans le développement économique et social.

Les auteurs du Plan affirment, on l'a vu, ne pas vouloir ralentir l'effort fait en faveur des fonctions éducatives.

Que penser de ces déclarations de « priorité » dont bénéficieraient les fonctions collectives ?

Ne peut-on concevoir, tout d'abord, quelques *inquiétudes* en considérant l'exécution du V<sup>e</sup> Plan ?

D'autre part, il faut bien rappeler les directives selon lesquelles il a été demandé aux commissions d'élaborer leurs propositions.

On se rappelle que lors des travaux du V<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement avait finalement retenu, dans chacun des secteurs, des objectifs très inférieurs à ceux qui auraient correspondu aux besoins évalués par les Commissions de Modernisation (exemple : pour l'équipement scolaire, universitaire et sportif : 25,5 milliards de francs pour les cinq ans, quand la Commission estimait souhaitable 43 milliards et déclarait que les besoins seraient insuffisamment satisfaits à 32 milliards).

C'est sans doute ce qui explique que pour la première phase d'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan, il ait été demandé par le Commissariat général du Plan aux Commissions de Modernisation de présenter une hypothèse correspondant pour les cinq années à venir à une réduction de 25 % du taux de croissance observé (pour chacun des secteurs) sur la période du IV<sup>e</sup> Plan et sur celle connue du V<sup>e</sup> Plan, soit pour les années 1962-1969.

On sait aussi que les commissions se sont refusé à s'en tenir à ce chiffre et ont proposé, à côté de l'évaluation correspondant à l'hypothèse imposée par les directives du Commissariat général du Plan, des chiffres correspondant à l'effort qu'elles jugeaient nécessaire, n'estimant pas pouvoir prendre la responsabilité d'un freinage.

Devant l'inquiétude unanime provoquée par ces directives gouvernementales (commissions, syndicats, Conseil économique et social), le Commissariat général du Plan n'a pu se dispenser de fournir une indication plus rassurante sur l'effort que le Gouvernement estimait pouvoir faire en faveur des fonctions collectives pour les cinq années à venir.

Tout en soulignant dans le rapport que le taux de croissance des équipements collectifs ne pouvait être un indicateur satisfaisant de l'évolution des fonctions collectives, c'est cependant pour des raisons de commodité qu'une indication chiffrée a été fournie sur ces équipements à côté des précisions concernant la croissance de la consommation des ménages, de la consommation des administrations, etc. Ce chiffre situe « entre 8,5 et 10 % » la progression annuelle des équipements collectifs (p. 34).

Certes, le rapport rappelle que « tous ces chiffres, de caractère indicatif, sont cohérents entre eux, mais sont conditionnés par la réalisation d'un taux de croissance de la production intérieure brute se situant aux approches de 6 % » ; cependant, la réalisation de ce taux de croissance de la production, si elle est une condition nécessaire, n'est pas une condition suffisante puisque pour le V<sup>e</sup> Plan c'est précisément en dépit d'un taux de croissance de la production égal aux prévisions (5,7 % par an en moyenne de 1966 à 1970, en nouvelles bases de comptabilité nationale) qu'on n'a pas vu réalisés les objectifs en matière d'équipements collectifs.

De plus sérieuses inquiétudes pourraient venir, en outre, de la considération d'autres éléments du problème : parmi les fonctions collectives recensées dans le rapport sur les options, celles qui retiennent plus particulièrement notre attention parce qu'elles intéressent le développement culturel risquent de ne guère bénéficier de cette éventuelle priorité donnée aux fonctions collectives (et dont on a dit cependant qu'elle pouvait elle-même prêter à inquiétude).

## E. — ANALYSE SECTORIELLE

### 1. L'éducation.

#### a) La notion d'éducation.

On remarque, tout d'abord, une *incertitude* frappante, et assez consciente, semble-t-il, sur la notion d'éducation et la place qui doit lui être faite ; un flottement, notamment, est sensible entre deux conceptions de l'enseignement :

— l'éducation, moteur de la croissance économique, donc « rentable » pour la société ;

— l'éducation, moyen du développement individuel, de l'épanouissement de la personnalité susceptible de devenir, à la limite, fin en soi.

Ainsi, l'éducation est « le plus puissant de tous les instruments de promotion collective et personnelle, et... aussi, à longue échéance, l'élément moteur de la croissance » (1).

Elle est classée, avec la formation professionnelle et la recherche, dans les « fonctions collectives qui pourvoient aux facteurs de production » (2).

Cependant, elle n'est pas citée, comme l'est, par exemple, la recherche, parmi celles des fonctions collectives qui « concourent le plus spécifiquement à la croissance économique », mais parmi les « besoins liés au développement individuel » (3).

Dans le chapitre spécialement consacré à l'éducation, les rédacteurs montrent qu'ils ont conscience de la dualité du rôle de l'enseignement, de sa double justification, individuelle et sociale : « les buts de l'éducation sont nécessairement complexes. Il s'agit de permettre à chacun d'épanouir toutes ses facultés... Il s'agit de préparer à tous les aspects de la vie en société... (4).

De cette complexité, il faut tirer cependant les traits marquants : « Parmi cet ensemble de préoccupations, il est normal que le VI<sup>e</sup> Plan privilégie celles *qui se rattachent le plus directement à ses orientations fondamentales* et qui répondent le mieux aux besoins ressentis par la nation pour les prochaines années ».

---

(1) Page 31.

(2) Page 207.

(3) Page 30.

(4) Pages 214-218.

En conséquence, deux objectifs prioritaires sont fixés à la fonction d'éducation :

- *l'égalisation des chances*, bases de la démocratie sociale ;
- *la préparation à la vie active*, base du développement économique.

Votre Commission des Affaires culturelles souscrit entièrement au premier de ces objectifs, mais elle doit souligner l'effort en moyens matériels et humains que nécessitera un tel but ; cela, non pour remettre en cause la volonté de notre société de parvenir à la justice scolaire et sociale, qui nous semble, en effet, primordiale, mais pour mettre le Gouvernement face à ses responsabilités ; on ne peut déclarer viser un tel objectif et négliger de prendre les mesures aptes à en assurer la réalisation.

Quant au deuxième objectif, votre commission estime que l'enseignement doit être essentiellement consacré à la formation de l'esprit ; c'est ainsi que celui auquel il est dispensé sera préparé à recevoir ensuite, à quelque niveau, soit un enseignement plus élevé, soit une formation professionnelle correspondant à des activités économiques et sociales déterminées.

#### b) Les options en matière d'éducation.

A partir de ces deux objectifs fondamentaux, et pour leur réalisation, un certain nombre d'*options plus précises* sont fixées au niveau des divers ordres ou cycles d'enseignement, dont on peut noter qu'elles reprennent très largement les recommandations de la Commission de l'Education du VI<sup>e</sup> Plan :

- Pour *l'enseignement précolaire*, il faut « répondre à la demande, toujours pressante, des familles, accroître les taux de scolarisation, améliorer les conditions d'accueil ».

Votre Commission des Affaires culturelles se trouve pleinement en accord avec cet objectif ; tous les sociologues et les pédagogues soulignent, en effet, aujourd'hui, l'importance des premières années de l'enfance, années d'éveil de l'esprit et d'acquisition du langage. Dans la perspective de démocratisation de l'enseignement et d'égalisation des chances qui est la nôtre, il semble, en effet, nécessaire de donner une particulière priorité à l'effort fait en ce domaine, l'enseignement préscolaire étant, de l'avis de tous, le temps le plus favorable à la compensation des handicaps socio-culturels.

— Pour la période de scolarité obligatoire :

Dans *l'enseignement élémentaire*, il faudra poursuivre les réformes pédagogiques (tiers temps, etc.), améliorer la formation des maîtres et leur perfectionnement, diminuer les taux de redoublement et les retards scolaires ;

Dans le *premier cycle du second degré*, l'objectif pour la période du VI<sup>e</sup> Plan sera la généralisation des C. E. S. (en remplacement des premiers cycles de lycée et des C. E. G., et compte tenu de la disparition prochaine des classes de fin d'études), ce qui impliquera un très important effort de construction. Il faudra, en outre, « rapprocher les programmes des diverses sections et les adapter aux exigences du monde contemporain » ;

Quant à *l'enseignement spécial*, son développement rapide devra être poursuivi.

(Tout ce passage est très largement inspiré des travaux de la commission compétente du VI<sup>e</sup> Plan.)

— Pour le *second cycle, long ou court*, les auteurs du rapport relèvent que « l'augmentation spontanée des taux de scolarisation est appelée à se poursuivre au cours des prochaines années ». La question est posée de savoir « si cette tendance naturelle doit ou non être accélérée par une action *volontariste*, et à quelles conditions devrait répondre une telle action... »

Le rapport souligne, d'autre part, « l'intérêt qu'il y aura, dans le contexte économique du VI<sup>e</sup> Plan, à favoriser les orientations vers les fonctions techniques, notamment industrielles ». ( La Commission se prononçait pour une augmentation des effectifs accueillis dans le second cycle, en privilégiant les orientations à caractère technique, court ou long.)

C'est donc, pour la période de scolarité obligatoire, un effort très important qui sera nécessaire, et d'abord en équipement, notamment pour la construction d'un grand nombre de collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.). C'est l'un des points sur lesquels il nous paraît nécessaire d'insister ; les auteurs du VI<sup>e</sup> Plan rappellent, à plusieurs reprises, que la satisfaction des besoins collectifs ne passe pas seulement par les efforts d'équipement. Encore faudrait-il garder présents à l'esprit les besoins persistants en quelques domaines.

Il faut souligner, d'autre part, que l'application, par exemple, du tiers temps nécessitera à la fois un effort financier (équipements sportifs scolaires, personnel enseignant) et une volonté de

renouveau pédagogique, passant sans doute largement par l'accroissement de l'effort de formation des enseignants, qui devrait permettre également d'améliorer l'efficacité du système éducatif, en réduisant le taux des échecs et des redoublements.

— Pour *l'enseignement supérieur*, deux problèmes majeurs sont indiqués :

« *L'institution d'un nouveau style de rapport entre les Universités et l'Etat* », à base d'autonomie et de concertation.

« *La réadaptation des enseignements supérieurs à leur véritable fonction sociale* » ce qui oblige à *diversifier* les formations proposées aux étudiants et à améliorer les mécanismes d'orientation entre ces différentes filières ; ainsi pourrait-on « raccourcir la durée réelle des études supérieures », développer les possibilités de *formation post-universitaire* et en ouvrir largement l'accès.

La Commission du VI<sup>e</sup> Plan souhaitait explicitement l'application de la loi d'orientation.

On peut regretter que le rapport sur les options n'y fasse pas ici expressément référence.

Votre Commission des Affaires culturelles souhaite très vivement que l'enseignement supérieur dispose de crédits suffisants pour que la loi d'orientation puisse être appliquée dans des conditions telles qu'elles permettent de juger de sa valeur réelle.

Quant à la volonté de « raccourcir » la durée des études supérieures, elle nous paraît ambiguë : il semble qu'elle impliquerait l'existence d'un véritable système d'éducation permanente, donnant à tous la possibilité de reprendre des études interrompues, à n'importe quel moment, et à quelque niveau qu'ait été arrêtée la formation initiale, ce qui n'est pas encore le cas.

— Pour *l'enseignement agricole*, il doit être davantage « harmonisé » avec l'enseignement général et les différents ordres d'enseignement technique et adapté « pour permettre la mise en œuvre des réformes engagées », notamment la prolongation de la scolarisation obligatoire jusqu'à seize ans et la réforme des structures du premier cycle.

— Le rapport mentionne enfin « *l'éducation des adultes* », qui ne se limite pas, il le rappelle, à la formation professionnelle, laquelle n'est d'ailleurs pas traitée dans ce chapitre sur les

fonctions collectives ; il est précisément suggéré que les travaux ultérieurs du Plan s'attachent à déterminer « les rapports entre formation professionnelle et *éducation permanente* ».

On remarque l'usage très restreint fait de cette dernière notion dans le rapport sur les Options, peut-être parce qu'elle semble encore imprécise aux auteurs du Rapport et relevant d'un avenir lointain. La Commission, dans une vue sans doute plus large et plus clairvoyante, la mentionnait avec plus d'insistance ; c'était en fonction de l'éducation permanente qu'elle concevait la réforme du système d'enseignement, rappelant que pour lui permettre de jouer un rôle, il fallait *modifier le contenu et les méthodes* des formations initiales, ce qui suppose de garder toujours présente à l'esprit la perspective de l'éducation permanente.

— Enfin la fonction d'information et d'orientation qui joue à tous les niveaux d'enseignement « revêt une importance primordiale ». Le rapport souligne la nécessité, grâce en particulier aux nouvelles structures récemment mises en place (comme l'O. N. I. S. E. P.), de « corriger les distorsions qui, dans l'exécution du V<sup>e</sup> Plan, ont gravement affecté l'évolution des flux d'élèves et d'étudiants dans le partage entre formations scientifiques et littéraires d'une part, entre formations générales et techniques d'autre part » (1).

Enfin, après la détermination des deux objectifs fondamentaux et la fixation d'options plus précises au niveau des divers ordres ou cycles d'enseignement, un passage important est consacré à la *nécessité d'assurer « une meilleur efficacité du système éducatif », et son ouverture sur la collectivité* (2). L'idée d'augmentation de « l'efficacité » ou d'amélioration du « rendement » semble bien, dans ce passage largement inspiré des travaux de la Commission, respecter la dignité de l'éducation ; elle ne suppose aucune subordination à l'économie ; il s'agit d'une notion propre à la fonction d'éducation, née de la simple constatation des « taux extrêmement élevés d'échecs, d'abandons, de redoublements (3) qui caractérisent le système français ». Ce rendement-là suppose, si le Plan est

---

(1) Rappelons par exemple que les bacheliers de la section « mathématiques » étaient 45.000 en 1966 et 28.000 seulement en 1969, ce qui fait craindre que la courbe de croissance beaucoup trop rapide des effectifs des Facultés de Droit et Lettres ne soit pas près de s'infléchir.

(2) Page 218.

(3) Actuellement, 33 % de redoublements dès la classe de 11<sup>e</sup>, 15 à 20 % dans les autres classes de l'enseignement élémentaire, entre 12 et 13 % dans chaque classe du premier cycle de l'enseignement secondaire.

cohérent avec lui-même, un effort accru en ce qui concerne les moyens matériels et pédagogiques, comme il est souligné deux pages plus haut, dans le paragraphe consacré à l'*enseignement élémentaire* (« réduction à vingt-cinq élèves des effectifs des classes préparatoires », « mise en place du tiers-temps pédagogique », « effort particulier en vue d'assurer la formation de tous les maîtres en école normale et leur perfectionnement. La mise en œuvre de ces dispositions devrait permettre de diminuer dans des proportions importantes le taux du redoublement et les retards scolaires »).

Amélioration du « rendement » aussi, par un *meilleur emploi* des moyens mis à la disposition de l'éducation » : les problèmes d'équipement ne doivent pas monopoliser l'attention (1).

En outre, il devra y avoir, selon les auteurs du rapport sur les options, « *décentralisation* sur les plans administratif et pédagogique, condition indispensable d'une adaptation du système à la diversité des situations locales et d'une mobilisation des énergies au service des objectifs de l'éducation ».

*La formation des enseignants* est enfin mentionnée comme « une des clefs de l'efficacité du système éducatif ». Des actions devront être menées pour améliorer la formation initiale et pour généraliser les occasions de réflexion, d'échange et de recyclage, ce qui implique « la mise à leur disposition par l'Etat des moyens pédagogiques nécessaires » et « une participation volontaire des intéressés ».

### c) Remarques d'ensemble.

Quelques remarques d'ensemble s'imposent sur les options en matière d'éducation :

— Malgré la hauteur de vues de certaines déclarations d'intention, on peut craindre une *subordination* trop étroite dans les années à venir *de l'enseignement à l'économie* : le rapport indique que, pour l'éducation, « il est normal que le VI<sup>e</sup> Plan privilégie (les

---

(1) La Commission de l'Éducation avait précisé plus clairement que le *plein emploi* des moyens dont disposent Ecole et Université en locaux, en matériels et en hommes, particulièrement pour l'*éducation permanente*, était justement l'un des moyens propres à assurer « l'ouverture sur la collectivité ».



'préoccupations) qui se rattachent le plus directement à ses orientations fondamentales... (2) » et, dans un autre passage, semble indiquer que les priorités seront fixées en fonction du développement industriel, par le « développement de l'enseignement technique et de toutes formations qui, à l'intérieur du système éducatif confèrent aux élèves et aux étudiants une capacité professionnelle conforme aux besoins futurs de l'économie » (1).

— Il faut rappeler en outre que, comme pour la plupart des fonctions collectives, *les propositions en matière d'éducation ne sont pas chiffrées*, du moins à ce stade des travaux d'élaboration du Plan.

— De plus, avec les quelques autres secteurs qui partagent avec elle le douteux privilège d'être qualifiés de « fonctions collectives », sans être reconnus comme facteurs immédiats de croissance, l'éducation souffre de n'être située que comme un secteur résiduel dans la répartition des crédits, particulièrement soumis aux « aléas ».

Le rapport insiste en effet sur la nécessité d'un choix entre les différents et multiples besoins en matière de fonctions collectives, et subordonne le développement des grands services publics civils aux limitations qui pourront être imposées à la progression des dépenses militaires et à l'augmentation des dépenses de transfert.

On peut légitimement concevoir les craintes les plus vives : si, en effet, le taux de croissance retenu pour les équipements collectifs apparaît en moyenne de 9,25 % (« entre 8,5 et 10 % »), l'inclusion dans ces fonctions collectives des *télécommunications* pour lesquelles, selon un accord interministériel récent, le taux de croissance admis serait voisin de 19 %, a comme conséquence de réduire à 7,75 % le taux de croissance pour les équipements d'autres secteurs.

En outre, des informations quasi officielles font état pour les équipements scolaires et universitaires d'un taux annuel de croissance se situant vraisemblablement aux alentours de 3,3 %.

---

(2) Page 215.

(1) Page 212.

(2) Page 30.

— Enfin, malgré certaines déclarations qui peuvent être faites par lesquelles est reconnue l'importance de l'Education Nationale, la perspective générale des options en matière d'éducation ne semble pas chercher à créer une *prise de conscience* de l'ampleur des besoins existants et de l'effort nécessaire en cette matière.

Alors que le rapport de la Commission de l'Education du VI<sup>e</sup> Plan insistait sur les graves retards de l'enseignement français, et soulignait la nécessité de profiter pendant la période du VI<sup>e</sup> Plan du court répit démographique prévisible pour combler en partie ces retards et remédier aux lacunes les plus choquantes, le rapport sur les options se situe dans une perspective bien différente, en rappelant les efforts déjà faits et les sacrifices déjà consentis ces dernières années (1) ; certaines phrases, dans un passage ou un autre du rapport, peuvent d'ailleurs faire naître quelque inquiétude, comme celle-ci, assez ambiguë, nous semble-t-il (2) :

*« Le VI<sup>e</sup> Plan devra traiter des problèmes de l'éducation en tenant compte de cette priorité de fait, même si l'effort considérable qui a déjà été consenti en ce domaine rend désormais plus difficiles les arbitrages entre l'éducation et d'autres fonctions collectives. »*

Le terme de « priorité de fait » peut ne pas sembler tout à fait satisfaisant. Compte tenu des besoins existants et des objectifs déclarés, on pourrait s'attendre à une déclaration de priorité un peu plus affirmative, et pourquoi pas ? un peu plus dynamique.

En effet, le VI<sup>e</sup> Plan privilégiera parmi les fonctions collectives celles qui concourent le plus immédiatement à la croissance économique, et tout spécialement aux infrastructures (transports, communications, télécommunications).

Que restera-t-il pour les fonctions de développement culturel ? L'une d'elles semble devoir échapper à l'anathème : la recherche qui, surtout dans ses aspects de recherche-développement, influe

---

(1) Pages 214 et 215.

(2) Page 31.

de façon rapide sur les possibilités de la croissance. Pour les autres fonctions culturelles, dont on a dit qu'elles n'avaient pas eu le bonheur d'être considérées comme productives, tout est à craindre.

Nous y reviendrons plus précisément à propos de l'éducation.

## 2. La recherche.

Les options du VI<sup>e</sup> Plan en matière de recherche ont été connues très tôt. En effet, dès avant les travaux de la commission compétente du VI<sup>e</sup> Plan (commencés le 31 octobre 1969) le Premier Ministre en avait fixé les points principaux dans une déclaration du 16 septembre 1969 (extrait du *Journal officiel*, p. 2254).

« En matière de recherche, le budget de 1970 marque une pause. Cela devra permettre de prendre les décisions d'assainissement et de faire les choix nécessaires. Mais l'effort du VI<sup>e</sup> Plan devra consister à porter progressivement à 3 % le pourcentage de notre production intérieure brute consacrée à la recherche. Une importance particulière sera donnée à la recherche-développement et, de façon générale, à tout ce qui peut rapprocher la recherche de l'industrie pour la rentabiliser. L'aide aux techniques de pointe devra se concentrer sur les programmes ayant le plus de chance de nous ouvrir des marchés importants. Le Gouvernement s'attachera par ailleurs à favoriser la mobilité des chercheurs ».

On s'explique donc aisément que les conclusions du rapport de la Commission de la Recherche du VI<sup>e</sup> Plan aient été largement reprises par le Gouvernement dans son rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan. Cependant, il semble que règne, là encore, une certaine incertitude sur le rôle de la recherche dans le développement économique et social. Parfois elle est fonction collective (1) mais fonction collective

---

(1) Pages 30, 124, 207.

qui concourt spécifiquement à la croissance économique (1) ou qui pourvoit aux facteurs de production (2), enfin fonction collective dont l'orientation « dépasse l'unique responsabilité de l'Etat » (3). Ailleurs, elle n'est plus fonction collective, mais l'on insiste sur sa contribution à « l'environnement des entreprises » (4), « de l'appareil productif » (5).

Ainsi, avec les transports et télécommunications, elle occupe par rapport aux autres fonctions collectives, une place nettement à part qu'il serait peut-être plus légitime de lui accorder en fonction de ses affinités particulières avec la société industrielle et la culture adaptée à notre temps, que pour ses promesses de rentabilité.

Les options en matière de recherche ? C'est d'abord l'augmentation de l'effort global (toutes sources de financement réunies) exprimé en pourcentage du produit national brut ou de la production intérieure brute.

On se souvient que le V<sup>e</sup> Plan avait souhaité que ce pourcentage atteigne en 1970 2,5 % du P. N. B. On n'est arrivé qu'à 2,2 % ; le Plan exprime le souhait que cet effort soit intensifié. Le Gouvernement a estimé que, compte tenu de l'effort consenti en la matière par les grands pays industriels, il serait souhaitable que la France augmente très sensiblement la part de la production intérieure brute affectée à la recherche.

Les priorités concernent les sciences de la vie (biologie, médecine) et les sciences de l'homme (urbanisme, habitat, lutte contre les nuisances) et « toutes les interactions entre l'homme et son environnement » (p. 152) ; on ne peut que se féliciter du souci, exprimé par la commission et repris par les auteurs du rapport, de promouvoir les sciences de l'homme. Il s'agirait en fait, selon les vœux de la commission, de porter de 2 à 3 % le pourcentage des efforts de recherche fondamentale consenti à ce secteur ; peu de choses en apparence, mais a-t-on mesuré en fait le tournant que

---

(1) Page 30.

(2) Page 207.

(3) Page 124.

(4) Pages 16 et 17.

(5) Pages 47 et 48.

constituerait cette priorité ? On veut croire que cette option s'accompagne d'une volonté politique claire en faveur de ce secteur de la recherche, indispensable au développement d'une société harmonieuse et humaine.

Quant à la recherche-développement, on constate que la France y consacre une trop faible part de son effort général de recherche ; en outre, 75 % des crédits de recherche-développement sont consacrés à trois secteurs : l'aérospatiale, l'énergie, l'électronique ; l'effort a été jusqu'à présent trop exclusivement orienté vers les grands programmes.

Il faudra procéder, à l'inverse, à une réorientation des dépenses de recherche-développement en faveur des secteurs de l'industrie concurrentielle. Les procédures « d'aide au développement » qui jouent avec beaucoup de bonheur le rôle d'incitation à la recherche industrielle devront être « aménagées dans le sens d'une rapidité accrue des interventions, d'une plus grande simplicité des mécanismes... ».

Le Gouvernement se propose donc pour développer l'effort français de recherche et l'orienter vers le développement, de prendre largement sa part de l'effort qui sera fait dans le secteur productif ; les procédures déjà créées à cet effet connaîtront une forte croissance.

Cependant, le rapport sur les options, comme le rapport de la Commission de la Recherche, souligne que cette politique comporte une limite : la volonté et la capacité des industries à consacrer elles-mêmes une part croissante de leurs dépenses d'investissement à la recherche, est la condition de réussite de cette politique ; pourront-elles et voudront-elles consentir cet effort ?

S'il est normal et sain que la recherche fondamentale soit financée pour l'essentiel sur fonds publics, il serait dangereux et d'ailleurs contraire aux principes d'une économie libérale, concurrentielle, à la recherche de la compétitivité, que ce ne soient pas les industries elles-mêmes qui fassent les investissements financiers nécessaires aux recherches-développement dont elles doivent être les premières à bénéficier.

Pour résoudre le problème de l'irrigation de l'industrie par l'esprit de recherche, il faut d'abord résoudre les différentes questions que posent la formation des chercheurs et leur mobilité, c'est-à-dire aussi la mobilité des idées.

« Afin de diffuser l'esprit d'innovation dans les différents secteurs de l'économie, il serait souhaitable qu'au début de leur carrière une forte majorité de jeunes scientifiques entrent dans la recherche publique et industrielle. »

En fait, il semble que cette mobilité ait des chances de se produire surtout de la recherche universitaire et fondamentale à la recherche industrielle et appliquée.

Dès lors, bien des problèmes peuvent être posés par cette mobilité ; un excès en ce sens pourrait compromettre l'effort de recherche fondamentale dont le Rapport sur les options rappelait avec justesse qu'à long terme elle sous-tend l'avenir de la croissance et, partant, risquerait de sacrifier les perspectives de développement économique, scientifique et technique, à la satisfaction à court terme des besoins de l'industrie. Il faut cependant noter que cette évolution se fera progressivement, qu'il est peu probable qu'elle atteigne sur la période du VI<sup>e</sup> Plan un rythme susceptible de compromettre l'effort national de recherche fondamentale ; on part, en effet, d'une situation où les chercheurs de formation universitaire sont, au contraire, souvent mal acceptés dans l'industrie privée et où la formation de chercheurs n'est pas considérée comme pouvant préparer à des fonctions de dirigeants ; il faut, au contraire, semble-t-il, que sous toutes ses formes la recherche pénètre le secteur productif afin d'accroître la capacité d'innovation, ce qui est une affaire beaucoup plus psychologique que financière, et dépend beaucoup d'une meilleure structuration de l'enseignement supérieur, en particulier la suppression d'une séparation trop absolue entre le système des grandes écoles et celui des universités.

Il faudra, par ailleurs, assurer une meilleure efficacité des efforts de recherche par des financements sur programme, éviter toute duplication entre les travaux des différents laboratoires, publics ou privés, valoriser au mieux les recherches effectuées en confiant la sous-traitance aux organismes les plus aptes à le faire, c'est-à-dire globalement accroître la collaboration entre secteur public et secteur privé et la coordination entre les différents laboratoires et organismes.

Enfin il est souhaitable, selon les auteurs du rapport, d'intégrer à l'environnement régional les centres-laboratoires qui deviendraient ainsi « un instrument privilégié du développement régional » en renforçant les « vocations spécifiques » déjà manifestées par certaines régions.

Un point pourtant mérite d'être rappelé, sur lequel la Commission de la Recherche avait très vigoureusement insisté et qui n'est malheureusement pas repris dans le rapport sur les options, bien qu'il constitue peut-être la condition de la réalisation de tous les autres objectifs.

La commission insistait sur la nécessité de coordonner davantage les prévisions à moyen terme du Plan et le montant des budgets annuels pour leur assurer continuité et cohérence. Elle avait souligné la nécessité de garantir à la recherche une croissance régulière et continue, d'assurer aux engagements de l'Etat, qui devraient porter sur l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs (équipement et fonctionnement), un caractère de fermeté en un domaine où les fluctuations budgétaires sont particulièrement néfastes.

De tout cela, le rapport sur les options n'a pas gardé un mot. C'est ce type d'attitude qui, tout au long du rapport, peut donner quelques inquiétudes sur la volonté politique des auteurs du Plan d'assurer à tous ces objectifs les moyens de leur réalisation. Le rapport sur les options n'a conservé que les souhaits de la Commission de la Recherche, en a fait ses intentions, et a négligé de décider des moyens indispensables selon la commission pour en assurer l'efficacité, telle la coordination entre le Plan et les budgets.

C'est au nom de la souplesse du Plan que l'on admet comme normal de voir les aléas conjoncturels compromettre gravement l'effort d'innovation dont l'importance n'est par ailleurs nullement contestée. Il faut dire que les craintes de la Commission de la Recherche paraissent d'autant moins vaines qu'elles se fondent sur l'observation de la politique menée en ce domaine les dernières années. Au nom de l'austérité, la recherche française vient de connaître trois budgets très difficiles et il est à craindre que le budget de 1971 qui se situe dans une perspective de « semi-austérité » ne permette pas de combler le retard.

Il est d'ailleurs paradoxal que le Gouvernement s'interroge sur la capacité et la volonté des entreprises d'accroître leur effort de recherche, alors que, pour la durée du V<sup>e</sup> Plan, c'est à l'Etat seul, que revient la responsabilité du non accomplissement de l'objectif fixé en 1965 ; le secteur privé, pour sa part, a fait l'effort correspondant au développement souhaité.

Que penser alors du sens même de la planification si l'Etat, loin d'entraîner le pays vers les orientations jugées par tous nécessaires, reste le seul à ne pas pouvoir prendre sa part de l'effort communautaire ?

### 3. *Les activités culturelles, sportives et socio-éducatives.*

On ne peut manquer de remarquer, quoiqu'il n'y soit consacré au total que deux pages et demie, l'ambition du rapport sur les options en matière de développement culturel : il ne s'agira pas d'une politique sectorielle, mais d'une action globale dans tout le pays et dans tous les domaines. Le premier objectif mentionné est la réduction des inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs (p. 225). « Il est malsain qu'il existe une culture de masse et une culture de lettres, celle-ci méprisant celle-là, l'abandonnant à la commercialisation ». Les autres objectifs concernent le contenu même de la politique d'action culturelle, où l'on retrouve dans une certaine mesure les quatre notions traditionnelles : protection, création, diffusion et formation.

Il faudra réaliser les efforts nécessaires pour assurer la sauvegarde et le développement du patrimoine culturel, et notamment « atteindre le seuil de l'efficacité » dans les actions de sauvegarde des sites et du patrimoine monumental.

D'autre part, une « priorité » sera accordée, « dans la seconde phase des travaux du Plan, au problème de la création artistique ».

On devra s'attacher à « l'élargissement du champ de l'action socio-culturelle », en dispensant à tous une initiation technique et scientifique nécessairement incluse dans une conception moderne de la culture, et par la recherche esthétique, notamment dans la conception des équipements publics.

Par ailleurs, un effort devra être fait pour donner au plus grand nombre « la possibilité de loisirs créatifs », en insistant particulièrement sur la « pédagogie du temps libre » dès l'école, comportant une place plus grande aux activités manuelles d'expression et aux activités physiques et une initiation aux grands moyens de communication.



Enfin, il faudra, écrivent encore les auteurs du rapport, veiller au développement des activités physiques et sportives, en assurant notamment l'application des mesures prises pour consacrer cinq heures hebdomadaires dans les établissements d'enseignement à l'éducation physique.

Quant à la réalisation de ces objectifs, le rapport souligne qu'elle nécessite l'action convergente d'agents publics et privés : pour assurer la coordination des administrations de l'Etat, le rapport annonce la création du Fonds d'Action culturelle et insiste sur le rôle que doit jouer le système éducatif dans le développement des activités culturelles, sportives et socio-éducatives, et le rôle des moyens de communication modernes comme l'O. R. T. F.

Enfin, le rapport annonce, pour la seconde phase des travaux du Plan, l'élaboration et le développement d'une politique de l'animation, le rôle des médiateurs et animateurs culturels étant souligné par tous les experts. Cette animation devra s'accompagner d'un meilleur emploi des équipements existants (socio-éducatifs, sportifs) de façon à en ouvrir l'accès à l'ensemble de la population.

Un point particulier mérite de retenir l'attention : celui des structures politiques et administratives de l'action culturelle de l'Etat.

Depuis sa création en 1959, le Ministère des Affaires culturelles a eu certainement une action très positive en faveur du développement culturel. Mais il semble qu'on assiste aujourd'hui à une crise relative de ce ministère. Les moyens financiers très insuffisants dont il dispose, les compétences trop étroites qui lui sont confiées, ne lui permettent pas de développer son influence, d'intensifier son action comme il serait nécessaire.

Le rapport, soulignant la nécessité de développer la coordination en matière d'action culturelle, notamment entre les administrations de l'Etat, annonce la création d'un « Fonds d'Action culturelle ».

Les travaux de la Commission des Affaires culturelles du VI<sup>e</sup> Plan avaient suggéré une solution plus radicale consistant à créer un « Fonds d'Intervention Culturelle » qui aurait permis

d'engager des programmes d'action culturelle requérant l'intervention concertée de plusieurs ministères, comme outil d'intervention d'un comité interministériel, placé sous la compétence du Premier ministre lui-même.

La commission souhaitait que cette structure, légère, disposant de moyens relativement modestes, soit surtout le signe d'une volonté politique affirmée en faveur de l'action culturelle.

Que penser de ce projet ? On peut estimer avec la Commission compétente du VI<sup>e</sup> Plan que cette structure comporte la possibilité de susciter un renouveau de l'action culturelle. Mais cette solution dans la forme où elle est présentée, ne contient-elle pas un risque très important, celui d'ajouter à la structure existante du ministère, un autre organisme qui exercerait son action concurremment et au détriment de celle du ministère ?

Ne serait-il pas plus assuré et en définitive plus efficace, d'accroître les moyens financiers et juridiques dont dispose le Ministère des Affaires culturelles ?

Quant aux moyens financiers, c'est un débat ancien déjà que celui qui vise à accroître la part, dans le budget de l'Etat, du budget du Ministère des Affaires culturelles, dont le montant a connu cette année encore, une régression.

Il serait souhaitable d'affirmer, d'autre part, son autorité en lui confiant certaines compétences qui relèvent actuellement d'autres ministères : c'est le cas notamment de certaines catégories de bibliothèques, qui pourraient avantageusement être rattachées au Ministère des Affaires culturelles. On pourrait également lui confier la tutelle du livre. Enfin et surtout, cette extension des compétences du Ministère des Affaires culturelles pourrait se faire vers l'O.R.T.F. Il est fâcheux que les auteurs du rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, qui se fixent pour objectif principal en matière culturelle « l'égalité d'accès à la culture et aux loisirs », et affirment la nécessité de confier à l'O. R. T. F. des missions plus importantes dans le cadre de la politique culturelle, n'envisagent pas la mesure qui s'imposerait spontanément pour réaliser cet objectif : le passage de l'O. R. T. F. sous la tutelle du Ministère des Affaires culturelles.

Il est même paradoxal que le rapport qui juge « malsaine » l'existence de deux cultures, réservées l'une à l'élite, l'autre à la masse, cette dernière étant abandonnée à la commercialisation, n'en tire pas les conclusions lorsqu'il traite de l'O. R. T. F. ; ne devrait-il pas se prononcer catégoriquement en ce domaine pour le maintien de l'O. R. T. F. comme service public, placé sous la tutelle du Ministère des Affaires culturelles, détaché des conditions du marché et de la concurrence, soustrait au secteur privé ? A cet égard, l'occasion semblerait fort opportune pour décider la création souhaitée depuis longtemps d'une troisième chaîne à caractère éducatif et culturel, et il est regrettable que le rapport n'en fasse pas clairement mention.

Ce n'est pas là la seule surprise qu'on découvre en comparant les objectifs posés par les auteurs du Plan en matière culturelle et les chances qu'ils se donnent d'y parvenir.

Que faut-il penser, par exemple, de la nécessité affirmée de décentraliser les activités culturelles, d'y faire participer les différents agents publics ou privés avec l'Etat à des « actions communes », quand on songe à l'état actuel des finances locales, les effets bénéfiques de la réforme fiscale de 1959 n'étant pas attendus avant 1974 au moins ?

C'est pourquoi, sans discuter fondamentalement les objectifs le plus souvent pertinents du rapport sur les options en matière d'activités culturelles, sportives et socio-éducatives on ne peut manquer de faire des réserves.

Sur le plan des moyens budgétaires et financiers, il faut souligner le retard pris tant dans le secteur des *activités culturelles* où on en est encore, par exemple pour la protection des monuments historiques, à espérer atteindre au cours du VI<sup>e</sup> Plan « le seuil de l'efficacité », que dans celui des *activités sportives et socio-éducatives*, où « le nombre des professeurs et maîtres d'éducation physique est d'environ 17.000 en 1970, alors que pour assurer le nouvel horaire théorique de cinq heures par semaine, il en faudrait environ 60.000 en 1975 » (selon les travaux de la commission compétente du VI<sup>e</sup> Plan).

Dès lors, le point capital ne serait-il pas d'affirmer clairement la conscience du retard accumulé et la volonté de procéder à un réel « rattrapage » dans ces secteurs ? Il faut ajouter, d'ailleurs, que même en leur consentant un pourcentage de croissance élevé, on ne prendrait que des engagements portant sur des sommes

relativement modestes. Le fait que ce retard ne soit pas ou à peine mentionné risque de laisser penser que les auteurs du Plan n'ont pas estimé à leur juste ampleur les besoins existant en ce domaine.

Or, si les objectifs retenus traduisent une certaine ambition, tant pour les dépenses d'équipement à prévoir (équipements culturels, sportifs et socio-éducatifs) qu'en dépenses de fonctionnement (formation des animateurs et des médiateurs culturels), il semble bien nécessaire de prévoir, comme le signalent les travaux de la commission, un « bond en avant » dans les années à venir.

Enfin, un dernier élément d'inquiétude s'ajoute précisément, tenant aux rares indications dont on puisse actuellement disposer concernant le budget de 1971, en cours d'élaboration ; le budget des activités sportives et socio-éducatives, selon M. Comiti, se situera, cette année encore, dans une perspective de semi-austérité, qui laisse bien mal augurer, dès à présent, des possibilités de réalisation des objectifs du Plan.

C'est dire qu'il sera urgent, au cours de la seconde phase d'élaboration du VI<sup>e</sup> Plan, de préciser bien davantage les moyens, financiers notamment, que le Gouvernement prévoira d'affecter à ces actions, car, dans l'état actuel des choses, la réalisation des objectifs semble dès à présent compromise.

#### F. — RÉFLEXIONS SUR LES OPTIONS

Votre Rapporteur de la Commission des Affaires culturelles, soucieux de ne pas déborder la compétence de cette commission, aurait peut-être souhaité n'avoir pas à prendre position sur les grandes options qui sont définies par le rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan. Cependant, comme nous l'avons expliqué, n'envisager que les problèmes culturels tels qu'ils sont posés et abordés dans le Plan, c'était se condamner à ne voir les choses que partiellement, alors qu'il s'agit non seulement de la coïssance économique mais de tout le devenir politique, économique et social du pays.

Il importe donc de se référer à tout moment aux principes fondamentaux du développement économique lorsqu'on étudie les questions culturelles et en même temps de voir quelle place la culture peut avoir au niveau des finalités et des moyens d'exécu-

tion du Plan. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre position sur les principales options, telles qu'elles se définissent dans la conclusion de l'introduction (pp. 33, 34, 35 du rapport).

La première de ces options et « la principale sans conteste » est, selon l'auteur de cette introduction, « l'ouverture de notre économie sur l'extérieur », la conséquence la plus immédiate étant « l'exigence de la compétitivité ». Comment ne pas être résolument d'accord avec ce choix qui répond à l'exigence fondamentale de la culture, laquelle ne connaît aucune frontière ? Il serait extrêmement difficile de concevoir une vie culturelle très riche, en perpétuel devenir dans une société qui, sur le plan politique ou économique, se fermerait sur elle-même.

Pour autant que l'on refuse à la croissance économique d'être sa propre justification, pour autant qu'on lui assigne des fins d'ordre culturel, on reconnaît qu'il n'y a pas de progrès culturel possible sans élévation du niveau de vie et, par conséquent, sans réussite industrielle, partant sans victoire sur les concurrents. Un développement culturel détaché d'une réussite économique est une illusion.

En ce qui concerne, en second lieu, le « rythme des mutations — en tout état de cause rapides — que le pays est disposé à accepter pendant les prochaines années », il ne faut pas craindre de se hâter. Cette position résulte directement des exigences de « progrès social et culturel » que personne ne saurait méconnaître. Notre pays est en retard à bien des égards par rapport à certaines autres grandes nations industrielles. Il a commencé ses mutations économiques bien après la Grande-Bretagne. L'Allemagne, la Suède, les Etats-Unis le devancent très largement. Il ne saurait attendre, il lui faut agir vite, même si les mutations sont quelquefois pénibles. Il lui appartient de prendre les mesures pour que l'homme ne soit pas écrasé par ces changements, mais il doit résolument s'y engager sans crainte.

« Un premier arbitrage doit être exercé », disent les auteurs du rapport, « entre la rapidité de la réduction du travail et le rythme de croissance des revenus ». Ce qu'il importe, au point où nous en sommes de la réduction de la durée du travail et d'une façon générale du problème du loisir, ce n'est pas, pour la majorité des cas, d'augmenter celui-ci, mais d'améliorer sa qualité, de le rendre plus propice à la détente, à l'enrichissement personnel, à l'épa-

nouissement de l'être humain. Certes, il y a des cas où la durée du travail est encore beaucoup trop longue, et sans doute faudrait-il, pour ces cas, adopter une politique « d'abaissement de la durée hebdomadaire maximale ». Mais on ne peut à la fois réclamer une réduction rapide du travail et une amélioration très sensible des conditions dans lesquelles le loisir est vécu. Car ce ne peut être que par le travail des autres que l'individu peut profiter dans de bonnes conditions du temps de loisir qui lui est accordé. Il ne peut donc y avoir de doute sur l'option ; compte tenu de toutes les exigences de solidarité, de compétitivité, de développement, de progrès social et culturel, il faut faire de sérieuses réserves sur de nouvelles réductions de la durée du travail.

Le Gouvernement propose, en quatrième lieu, un choix qui concerne « le partage entre les revenus directs qui devront être laissés à la libre disposition des Français et les avantages de toute nature qu'ils retirent du fonctionnement des services publics, ainsi que des dépenses de transfert ». Le Gouvernement estime que le « maximum d'efforts » doit être fait pendant le VI<sup>e</sup> Plan « pour contenir la pression fiscale et parafiscale à un niveau aussi proche que possible du niveau actuel ».

On peut se demander dans quelle mesure un choix est vraiment possible, on peut se demander si nous ne sommes pas contraints, compte tenu des exigences du progrès social et culturel, d'accepter une pression fiscale et parafiscale élevée. L'Organisation de Coopération et de Développement économique a fait paraître récemment un rapport établi par le Comité du personnel scientifique et technique sur la politique d'enseignement en France. Dans ses conclusions, il a mis l'accent sur la liaison entre la démocratisation de l'enseignement et son coût. Aussi propose-t-il de « préparer l'opinion à un accroissement du pourcentage du produit national consacré à l'enseignement et plus spécialement des fonds accordés à ce secteur par les autorités régionales, locales et les organismes non gouvernementaux ».

Ce serait une hypocrisie que de prôner une démocratisation de l'enseignement qui ne détruirait pas sa qualité sans accepter de donner à l'Education nationale des moyens financiers beaucoup plus importants qu'elle n'a actuellement. Ici, plus que partout ailleurs, est déterminante l'incidence du quantitatif sur le qualitatif.

Il conviendrait donc de distinguer dans les services publics ceux qui répondent à des besoins impérieux dont la satisfaction doit être immédiate, à moins que de disparaître, et ceux dont la satisfaction peut être différée sans dommages irréparables. Le besoin d'éducation fait partie de la première catégorie. Il meurt très peu de temps après être né, s'il n'est pas satisfait. Si un enfant de onze ans ne reçoit pas au cours de sa douzième année ce qui lui est nécessaire pour sa nourriture intellectuelle, à douze ans son besoin de culture se sera dégradé et la situation sera irréversible. Quelque chose aura été irrémédiablement perdu.

Partisans d'un progrès économique rapide, les membres de votre Commission des Affaires culturelles jugent que les autoroutes par exemple sont indispensables à cette croissance, mais le besoin que l'on en a n'est pas de même nature. Cette idée doit être reliée à cette constatation qu'en définitive le seul facteur de développement économique est l'homme et que par conséquent de la façon dont il sera formé, élevé, dépendra le rythme de croissance de la prochaine décennie et sa qualité, comme aussi d'une façon plus générale la qualité de la vie.

Le Gouvernement présente une cinquième option. Il faut ensuite décider, dit-il, « du partage souhaité entre la croissance des services de toute nature rendus collectivement par les administrations — routes, écoles, hôpitaux, logements sociaux, etc. — et celle des revenus des transferts, principalement les prestations de sécurité sociale ». Le Gouvernement opte pour la limitation de la croissance des transferts.

Il semble donc que nous soyons obligés de choisir une des deux branches de l'alternative : services rendus par les administrations ou transferts, c'est-à-dire prestations de sécurité sociale. Si cette alternative devait être équivalente à cette autre : jeunes, personnes âgées, elle serait extrêmement délicate et poserait un cas de conscience que, nous en sommes persuadés, les auteurs du rapport n'ont pas voulu créer.

En fait, toute politique saine cherche à *prévenir plutôt que guérir*. L'effort principal doit donc porter, d'une part, sur l'éducation, la culture physique, les sports, d'autre part, sur la recherche médicale et sur les sciences de l'homme. Sur ce dernier point, le rapport sur les options manifeste un progrès sensible par rapport à tout ce qui a été fait dans les années précédentes. L'accent a été

mis par la Commission de la Recherche pour le VI<sup>e</sup> Plan et par les auteurs du rapport eux-mêmes sur les sciences pour l'homme. On ne peut donc pas dire qu'il y ait un conflit entre la sécurité sociale et l'éducation et la recherche, conflit de deux parties prenantes d'une même masse financière.

En fait, il s'agit plutôt de savoir si l'on veut mettre l'accent sur l'avenir, donc sur les jeunes générations, ou au contraire soulager les souffrances. Chacun sait que seule la recherche médicale peut résoudre les grands problèmes causés par les maladies physiques et mentales et il y a en ce domaine des progrès considérables à faire. Pour éviter d'avoir à prendre parti dans un débat aussi pénible, il est certain qu'il faut exiger de la société une croissance rapide, des hommes valides l'effort maximal et par conséquent, pour revenir sur un des points déjà étudiés, ne pas réduire à l'excès la durée du travail.

Toujours à propos de cette cinquième option, nous dirons qu'elle nous paraît devoir être faite, de la façon dont le Gouvernement nous en présente les données, dans une certaine confusion. Il est quelque peu étonnant de voir classer dans la même rubrique les routes, les écoles, les hôpitaux, les logements sociaux. Les besoins auxquels il est répondu par les administrations compétentes ne sont ni de même nature, ni de même ampleur dans ces différents cas. On voudrait n'avoir pas à choisir mais il est bien certain qu'il y aura des priorités évidentes, en particulier le logement, et la Commission des Affaires culturelles ne craint pas de dire qu'il ne saurait y avoir de culture et de développement culturel chez des enfants ou des adultes logés dans des conditions d'inconfort et d'insalubrité qui détruisent les bases mêmes de la dignité humaine, c'est-à-dire cela même que la culture veut apporter.

Il y a dans ces domaines : écoles, hôpitaux, logements sociaux, des impératifs dont la satisfaction ne devrait être limitée en rien par des barrières financières car, en définitive, les investissements qui seraient consentis pour ces secteurs sont d'une rentabilité humaine et même économique aveuglante.

La sixième option a trait à la solidarité. Le Gouvernement propose, quant à lui, de faire porter les nouveaux efforts, nous est-il dit, en faveur des personnes âgées et des handicapés inadaptés. Il n'est pas question, dans ce paragraphe, de l'Education nationale ; pourtant, dans le corps du rapport, il est souvent parlé de l'égalisation



des chances en matière d'enseignement. L'idée est dans tous les esprits — est-elle vraie, le sera-t-elle longtemps ? — c'est par l'enseignement, la culture que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale.

Le problème de l'égalisation des chances dans l'enseignement est évidemment un problème de solidarité puisqu'il s'agit de compenser des infériorités socio-culturelles.

En fait, deux notions sont confondues : celle du développement culturel et celle du progrès social et le Ministère de l'Education nationale est chargé d'une mission ambitieuse et pour laquelle il n'était pas traditionnellement préparé, à savoir de compenser les insuffisances culturelles de certains milieux. Par ce biais, nous revenons au problème de la démocratisation de l'enseignement étudié au cours d'une question orale avec débat que votre rapporteur a eu l'honneur de poser au Sénat, et aux différentes options précédemment étudiées.

Tout effort de solidarité est coûteux, spécialement l'effort de démocratisation de l'enseignement. Deux solutions se présentent à nous : l'augmentation des charges de l'Etat et des collectivités locales ou l'augmentation des dépenses privées d'enseignement. Si l'on veut ne pas augmenter la pression fiscale, il faut adopter la seconde solution mais, en fait, celle-ci n'est pas démocratique ; seule la première est cohérente avec l'idée de justice scolaire puisque l'augmentation des dépenses privées d'enseignement ne pourrait qu'augmenter les inégalités. Comme nous l'avons déjà vu, le problème fondamental de la démocratisation de l'enseignement est celui du rapport entre les catégories de la quantité et de la qualité, rapport qui est si étroit que le second terme ne peut qu'être détruit si les moyens financiers ne sont pas donnés à l'enseignement public.

En résumé, votre Commission des Affaires culturelles est favorable à un taux de croissance élevé, à un rythme rapide de croissance des revenus, à une augmentation importante des dépenses d'ordre culturel, qu'il s'agisse d'éducation, de recherche scientifique et technique, de culture, de jeunesse et de sports. Elle espère que les investissements considérables que cette génération doit consentir en particulier en matière de recherche, auront de tels effets que la plupart des problèmes qui actuellement nous angoissent, en particulier celui des handicapés, des grands malades, seront sinon totalement résolus, du moins pratiquement dominés.

Je pense également qu'une génération jeune, bien formée, élevée d'une façon équilibrés dans son corps et dans son esprit, non seulement sera le facteur essentiel de croissance et, pour celles qui la suivront, de progrès, mais aussi pourra commencer d'accéder, si quelque circonstance dramatique mondiale ne vient s'y opposer, à une vie plus heureuse, moins dépendante des conditions les plus pénibles du travail et de la vie.

## CONCLUSION

Le développement économique d'un pays déjà assez industrialisé, comme la France, a certainement des caractéristiques particulières ; cependant, il obéit aux mêmes lois essentielles que le développement de tout autre pays, à quelque stade qu'il se trouve.

Or, que constate-t-on lorsqu'on analyse les conditions fondamentales d'une croissance économique ? Le caractère primordial du facteur humain l'emporte sur tous autres : matières premières, situation géographique, capitaux, conditions historiques. L'homme est, en définitive, la seule richesse d'un pays ; ce qui peut accroître cette richesse, c'est essentiellement la culture, dont l'essence même consiste à faire passer à l'acte les virtualités, les potentialités, les forces latentes.

De la valeur de la culture, de son adaptation au monde moderne, dépend la réussite humaine, partant la réussite économique. Et ce que l'on découvre aussi, en analysant le processus du développement, c'est l'importance des exigences humaines, des aspirations, des goûts, de tout ce qui fait la personnalité humaine, la valeur de l'existence et ceci se situe, si l'on peut utiliser une expression linéaire, à la fin de la croissance. C'est l'homme qui, en définitive, doit recueillir les fruits du progrès économique et, parmi ces fruits, ceux qui lui apportent les satisfactions les plus grandes et les plus hautes. Or, ces satisfactions sont amplifiées par une culture intelligemment conçue, qui développe toutes les aptitudes de l'homme et contribue à l'épanouissement de sa personnalité.

Ainsi ne pourrait-on pas dire que la culture est à la fois le moteur et le but de la croissance : l'alpha et l'oméga ?

Il est bien entendu que nous envisageons la culture ici sous toutes ses formes, mais dans son unité. Il s'agit de l'enseignement, de la recherche, des lettres, des arts et du sport.

Nous sommes particulièrement attachés à la culture parce qu'en définitive nous sommes pour la défense de l'homme, et si la culture doit permettre à l'homme de s'insérer dans le monde économique et social, elle doit aussi lui permettre de le dominer et, par conséquent, de garder vis-à-vis de lui une certaine

distance, de ne pas s'abîmer dans un devenir technique et économique dont on commence à se rendre compte — et le rapport sur les options en est un témoignage — qu'il provoque des nuisances autant que des satisfactions.

Nous sommes donc résolument pour une société dynamique, nous optons pour un développement de la science et des techniques, pour des structures rationnelles de la société ; nous pensons qu'il faut tenter d'organiser, c'est-à-dire de rendre plus proche, plus acceptable pour l'homme une évolution qui pourrait l'écraser ; et c'est pour cela que, sans idéalisme excessif, mais précisément parce que nous sommes réalistes, nous demandons que la première place revienne à la culture dans un effort de réflexion sur le devenir économique et social.

C'est pourquoi, au moment de nous prononcer sur le modèle de la société que nous construisons, il importe de définir les finalités et les objectifs que nous assignons au développement économique et les moyens indispensables pour les atteindre. Il importe de définir clairement la place que le Gouvernement propose d'accorder parmi les fins du progrès économique à la culture, le rôle qu'il attribue dans le processus du développement aux investissements intellectuels, à la formation de l'homme et de sa personnalité physique et morale.

Nous l'avons dit plus haut, un rapport sur les options ne doit pas être seulement un catalogue d'intentions mais aussi une première définition des moyens juridiques et financiers jugés nécessaires pour que ces intentions ne restent pas des vœux pieux ou que l'on ne puisse pas les considérer comme trompeuses.

En ce qui concerne l'éducation, il faut savoir dès maintenant de quels moyens le Gouvernement entend disposer pour mener à bien, aux différents degrés de l'enseignement, depuis l'école maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur, la révolution pédagogique sans laquelle nous n'aurons jamais un enseignement adapté aux exigences du monde moderne, pour assurer effectivement la scolarisation des enfants jusqu'à l'âge de seize ans, développer l'enseignement technique, appliquer la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire faciliter dans l'ordre, mais en maintenant les franchises universitaires, une réforme fondée sur les principes d'autonomie, de participation et de pluridisciplinarité. A tous les

détracteurs de cette loi, d'ailleurs, nous disons qu'il est injuste de porter actuellement un jugement tant que l'Etat n'aura pas consenti, pour mener à bien l'expérience, les sacrifices financiers implicitement acceptés en novembre 1968.

Nous devons avoir une claire conscience qu'il n'y aura pas de démocratisation véritable de l'enseignement sans une augmentation importante des dépenses.

Nous devons aussi utiliser bien mieux qu'on ne le fait actuellement la radiodiffusion et la télévision et, d'une manière plus générale, les techniques audiovisuelles pour compléter et renforcer certains enseignements ou, dans certains cas même, les substituer aux anciennes méthodes en vue de rationaliser l'enseignement, d'en réduire les coûts chaque fois que n'en souffrirait pas la qualité des prestations, et d'élaborer un système cohérent et efficace d'éducation permanente.

Nous n'aborderons pas, dans cette conclusion, les autres secteurs de la compétence de la commission : les amendements que nous vous proposons d'adopter disent suffisamment quelles sont les préoccupations fondamentales de votre commission des Affaires culturelles, les points sur lesquels elle estime nécessaire que des précisions soient apportées et que le Sénat se prononce clairement, invitant le Gouvernement à prendre des engagements qui détermineront le contenu même du VI<sup>e</sup> Plan.

## AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

### Article unique.

**Amendement :** A la fin de l'article unique, après les mots :

« est approuvé »,

**insérer les dispositions suivantes :**

« sous réserve que :

1° En ce qui concerne l'éducation :

a) La croissance des dépenses d'équipement et de fonctionnement soit conçue en fonction des *besoins réels* tels qu'ils se définissent dans et par une politique de *démocratisation* de l'enseignement qui entend garantir la *qualité* de cet enseignement;

b) En particulier *l'enseignement supérieur* dispose des crédits suffisants pour que la loi d'*orientation* puisse être appliquée dans des conditions qui permettent de juger de sa valeur réelle ;

c) Soit assurée pour tous une *éducation permanente* correspondant aux capacités de chacun et pour cela satisfaites toutes les conditions psychologiques, juridiques, financières et pédagogiques de la réussite ;

d) L'*enseignement* soit essentiellement consacré à la préparation de l'homme à la vie en société et à la *formation de son esprit* ; qu'il le dispose à recevoir, à chaque niveau, soit un enseignement plus élevé, soit une formation professionnelle correspondant à des activités économiques et sociales *déterminées* ;

e) Enfin que les moyens en équipement et en personnel soient accordés à l'Education nationale pour que la *prolongation de la scolarité obligatoire* soit effectivement assurée dans les plus brefs délais ;

2° En ce qui concerne la recherche :

a) Le montant des crédits affectés à la *recherche fondamentale* croisse d'une façon régulière en valeur absolue et relative par rapport au P. N. B. ;

b) Que *les sciences de l'homme* et *les sciences pour l'homme*, en particulier la recherche médicale, bénéficient d'une priorité, c'est-à-dire voient leurs ressources croître d'une façon plus forte que celle des autres secteurs de recherche ;

c) Que soit renforcée l'action de la France en faveur de *l'intégration européenne* et que la politique scientifique française s'insère dans le cadre d'une *politique scientifique européenne* ;

d) Que la politique scientifique française cesse de *privilegier quelques grands programmes* menés par des organismes dont *l'autonomie* peut être difficilement compatible avec une coordination nationale et européenne ;

e) Que le rythme de croissance de la *recherche et développement* permette d'atteindre en 1975 le pourcentage de 3 % du P. N. B. ;

f) que de *meilleurs rapports* s'établissent entre les universités et l'industrie et que s'atténue la séparation entre grandes écoles et enseignement universitaire en vue de rechercher une formation commune fondée sur le développement des aptitudes à la recherche.

3° En ce qui concerne les activités culturelles, sportives et socio-éducatives :

a) Le Ministère des Affaires Culturelles ait sous sa tutelle l'O. R. T. F., aucune action de développement culturel d'envergure ne pouvant se concevoir sans possibilité d'utiliser les grands moyens de communication que sont la radiodiffusion et la télévision ;

b) Une troisième chaîne éducative et culturelle soit créée conformément aux conclusions de la commission sénatoriale de contrôle sur l'O. R. T. F.

c) Soit assurée au budget du Ministère des Affaires Culturelles une progression régulière et rapide de 20 % par an, de façon à atteindre environ 1 % du budget de l'Etat en fin de période d'exécution du Plan ;

d) Le Ministère des Affaires Culturelles regroupe les services qui, dans d'autres ministères, s'occupent de questions de caractère culturel (exemple : les bibliothèques, qui dépendent encore de l'Education Nationale) ;

e) Le Ministère des Affaires Culturelles dispose des moyens financiers et juridiques suffisants pour faire respecter, chaque fois qu'il le jugerait opportun, certaines normes esthétiques et empêcher la destruction et la perte du patrimoine historique ;

f) Des recherches psycho-sociologiques soient entreprises en vue de déterminer les conditions d'un développement culturel fondé sur les besoins réels de notre époque et ses aspirations ;

g) A tous les degrés de l'enseignement des moyens en équipement et en personnel qualifié soient accordés en vue de dispenser de façon efficace, à tous les élèves et à tous les étudiants, une éducation physique et sportive, complément indispensable de l'enseignement et condition d'une formation équilibrée de la personnalité.

En particulier, toutes mesures budgétaires soient prises pour que les dispositions concernant le tiers-temps reçoivent pleine application ;

h) Qu'un lien plus étroit soit établi entre, d'une part, les Maisons de la Culture d'autre part, les clubs de jeunes et les Maisons de Jeunes et de la Culture afin que ceux-ci puissent servir de relais...

(Le reste sans changement.)